

LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

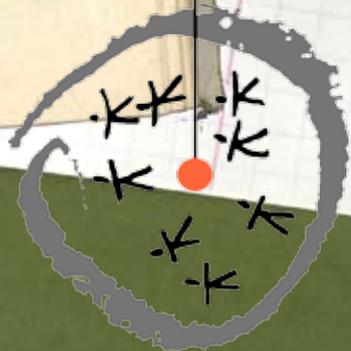
i u e a o é
mi mu me ma mo mé
pi pu pe pa po pé
li lu le la lo lé
ni nu ne na no né
ri ru re ra ro ré
ti tu te ta to té
- cu - ca co -
di du de da do dé



No 23 JUN 2009

POLITIQUES DE L'EDUCATION ET INNOVATIONS

BULLETIN DE LA CIIP



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

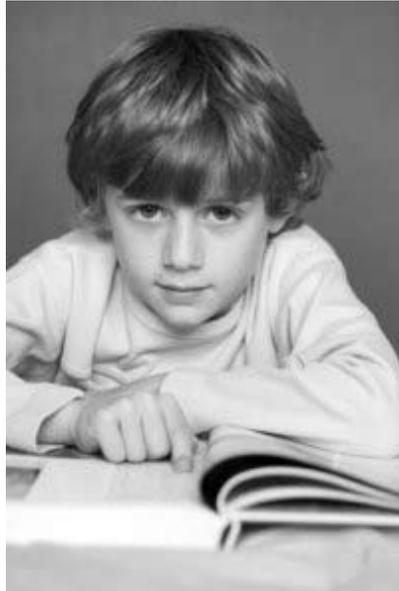


Illustration de la couverture : deux pages de *Mon premier livre, Livre de lecture pour la première année*. 1954. Lausanne : Payot

LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Editorial

CHRISTIAN BERGER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIIP

Pourquoi des moyens d'enseignement ?

Le moyen d'enseignement est l'élément tangible, palpable de l'action du maître en classe. C'est le lien avec la famille et les parents. Ces derniers ont ainsi un « moyen » de savoir ce que leur progéniture fait à l'école : « Voilà ce qu'il apprend mon enfant ; voilà ce qu'il doit savoir ! » A partir de là, on peut avoir un sentiment de sécurité, comme si l'on maîtrisait de loin ce que l'école fait.

C'est naturel... même si un peu faux. Le moyen d'enseignement reste cependant le premier élément concret de l'action des enseignants. Il est un support concret, un refuge parfois pour l'élève. Il n'a donc rien d'innocent (le moyen, pas l'élève...); au contraire il conditionne souvent l'apprentissage.

Pourquoi seraient-ils romands ?

La réponse est simple : d'abord parce que la Suisse romande est bien trop petite pour s'offrir des moyens d'enseignement à l'échelle cantonale. Et s'il faut que les moyens d'enseignement soient romands, c'est maintenant d'autant plus possible, que le Plan d'études romand sera introduit prochainement en Suisse romande. Probablement à l'horizon 2011, ce plan d'études, fruit d'un travail collaboratif des cantons depuis plus de dix ans, sera le ciment d'une harmonisation bienvenue des programmes. Des objectifs communs permettent de cadrer les besoins en moyens d'enseignement, en ressources didactiques pour les enseignants.

Quelles perspectives ?

Les cantons romands collaborent depuis longtemps en la matière. Les moyens d'enseignement de mathématiques sont édités pour tous les cantons romands et ils recouvrent neuf ans de scolarité obligatoire. En allemand et en français des solutions romandes sont trouvées et proposées aux cantons. Une offre dans le domaine des médias existe par le biais du site www.e-media.ch. En formation professionnelle, des moyens romands sont proposés aux apprentis depuis longtemps déjà.

Il conviendra ces prochaines années de recouvrir tous les domaines du plan d'études en remplaçant progressivement les moyens cantonaux par des moyens romands, c'est-à-dire communs aux cantons romands. Cela se fera notamment pour l'anglais - dont l'introduction dans l'enseignement primaire est planifiée - pour l'histoire, la géographie et les sciences (la CIIP a déjà pris les décisions de principe), pour le domaine des arts, du corps et mouvement, ou encore de la formation générale, avec notamment la citoyenneté.

Dans les prochaines années, l'école s'enrichira de nouveaux moyens d'enseignement, bien adaptés aux exigences du plan d'études romand et de qualité. On ne peut que s'en réjouir.

Sommaire

Editorial	1
CHRISTIAN BERGER	
Petite histoire de la lecture et de ses manuels	3
SIMONE FORSTER	
Plan d'études et moyens d'enseignement : quelle articulation ?	6
CHRISTIAN MERKELBACH	
Plan d'études et moyens d'enseignement	9
JEAN-PIERRE FAIVRE	
A propos de l'évaluation des moyens d'enseignement	11
LUC OLIVIER POCHON ET MATTHIS BEHRENS	
Réalisation et diffusion d'ouvrages pour la formation professionnelle	13
JEAN-CLAUDE GOSTELI	
La place des moyens d'enseignement dans le projet Passepartout	15
DANIEL ELMIGER	
Moyens d'enseignement des langues	17
CHRISTIAN BERGER	
PER : quels moyens d'enseignement en mathématiques ?	20
VIRIDIANA MARC	
Moyens d'enseignement Géographie-Histoire-Sciences : où en sommes-nous ?	22
PATRICIA GILLIÉRON	
Quels moyens d'enseignement pour répondre aux exigences du PER quant à l'utilisation de l'ordinateur et des ressources numériques ?	24
LUC-OLIVIER POCHON	
Ressources numériques d'enseignement et droit d'auteur	26
CLAUDE PAROZ	
Moyens d'enseignement : outil de coordination ou simples ressources ?	28
GEORGES PASQUIER	
Les moyens d'enseignement : et si nous en parlions ensemble !	30
JUDITH VUAGNIAUX	
Nouvelles de la CIIP	31
CAROLINE CODONI-SANCEY	

Petite histoire de la lecture et de ses manuels

SIMONE FORSTER
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP

Apprendre à lire à tout le monde: une aventure commencée il y a plus de mille ans et qui n'est pas finie...

Une longévité exceptionnelle : le Donat

Au Moyen-Age, l'enseignement se fait en latin, langue que les élèves apprennent à lire dans l'*Ars grammatica* de Donatus Aelius (vécut à Rome v. 330) qui comprend deux volumes: l'*Ars Major* et l'*Ars minor*. Les élèves de Suisse, comme de toutes les écoles des pays d'Europe, pratiquent l'*Ars minor*. Ce manuel est encore en usage au XVII^e siècle dans les cantons catholiques. C'est dire son succès et sa longévité inégalée. Au Moyen Age, la lecture n'a rien d'une activité récréative; elle sert à pallier les défauts de la mémoire, à se rappeler les prières, le catéchisme et l'histoire sainte.



Pages du Donat, XVI^e siècle

Des livres plutôt que des manuscrits

L'imprimerie, inventée au XV^e siècle, bouleverse le monde de l'écrit et révolutionne la manière de lire et d'écrire. Les imprimeurs séparent les mots, inventent la ponctuation et décident de l'orthographe. Les livres remplacent rapidement les manuscrits. Moins chers, plus accessibles, ils facilitent la pratique de la lecture et la circulation des idées. Les ouvrages nouveaux inquiètent toutefois les pouvoirs religieux et politiques qui s'emploient à les contrôler.

Les progrès de l'imprimerie favorisent la diffusion de la Réforme et, partant, les exigences des réformateurs quant à la mise en oeuvre d'une instruction publique obligatoire. En 1524, Luther écrit dans sa *Lettre aux magistrats des villes*

allemandes: « le maître d'école est, après la prédication, le ministère le plus utile, le plus grand et le meilleur. » Dans le canton de Vaud, sous tutelle bernoise, Pierre Viret fonde l'Académie de Lausanne en 1537. A Genève, Calvin décrète l'instruction obligatoire et gratuite en 1536; il crée le Collège et l'Académie en 1559. Les réformateurs éditent des catéchismes, unifient les programmes et les moyens d'enseignement des écoles élémentaires. Ils suppriment le latin. La classe se déroule désormais en français ou en *hochdeutsch* afin que les élèves, garçons et filles, sachent lire les textes bibliques. Les pasteurs surveillent la qualité de l'enseignement et décident quand les enfants ont d'assez bonnes connaissances pour quitter l'école et se présenter à la Cène.

Les Eglises en compétition

Face à la créativité éducative du monde protestant, le Vatican réagit. Le Concile de Trente demande à chaque paroisse de se doter d'une école, et les évêques sont chargés de veiller à ce que les enfants soient instruits des rudiments de la foi. Dans les premières classes des écoles catholiques, les élèves apprennent à lire en latin dans le célèbre Donat. L'exercice est très ritualisé. S'il faut lire *In nomine patris*, un enfant lit la syllabe « in », le suivant, « no », etc. Les élèves suivent du doigt la progression de la phrase dans leur manuel.

Les filles des cantons catholiques suivent leurs classes avec les garçons ou sont instruites par des religieuses. Dès le début du XVII^e siècle, les ursulines, qui n'étaient pas soumises à la clôture, ouvrent les premières écoles élémentaires et gratuites pour les jeunes filles. Elles fondent aussi des écoles supérieures près des établissements des jésuites pour garçons: à Porrentruy (1619), Fribourg (1634/1646), Delémont (1698-1793), Lucerne (1659-1847) et Brigue (1661). La Réforme et la Contre-réforme ont engendré un essor certain de l'instruction élémentaire et donc un recul de l'analphabétisme.

Les écoles de la République

En 1799, pendant la République helvétique, Albert Stapfer, ministre des Arts et des sciences, lance l'unique enquête nationale de notre histoire sur la qualité de l'éducation. Les résultats sont plutôt mitigés. La situation de l'instruction est meilleure dans les cantons protestants que dans les cantons catholiques. Les communes n'ont souvent pas d'école et la classe se donne dans la salle de paroisse ou chez l'instituteur. Elle est payante et n'est en général ouverte que l'hiver. Les enfants la fréquentent irrégulièrement.

La classe se déroule de manière immuable. Les élèves lisent à tour de rôle leur

catéchisme devant le bureau du maître et retournent à leur place exercer les endroits où ils ont balbutié avant qu'ils ne soient à nouveau interrogés. En Suisse centrale, ce sont les prêtres qui tiennent la classe. Sur les vingt maîtres des écoles élémentaires du canton de Zoug, trois sont laïcs. Les principaux obstacles à l'instruction du peuple sont alors la pauvreté de certaines communes, l'absence de formation et la maigreur des salaires des maîtres, ainsi que le manque de manuels et de matériel pédagogique.

L'instruction devient obligatoire

La République helvétique sombre sans parvenir à mettre sur pied un système éducatif obligatoire et gratuit. Elle a toutefois laissé en héritage l'idée que l'instruction sert à former des citoyens éclairés, conscients de leurs devoirs et de leurs droits. Dans une société en mutation, l'école doit préparer les élèves aux bouleversements à venir. Il lui incombe de les instruire des progrès des sciences et de l'évolution de la pensée. Il lui faut donc de bons manuels.

Dès le début du XIX^e siècle, les cantons édictent des lois scolaires. Il leur importe de créer une certaine égalité entre les communes mais aussi de former la jeunesse afin de réduire les charges d'assistance aux

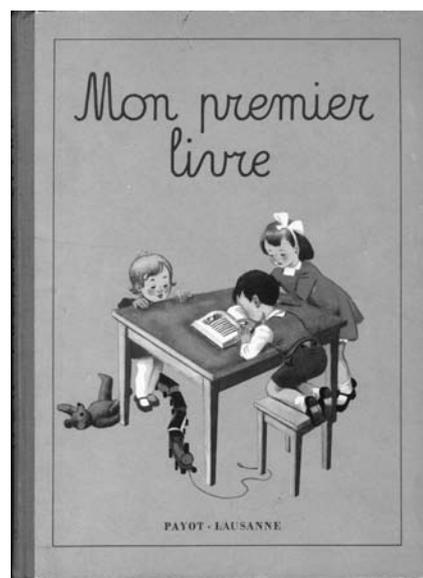
déshérités et de garantir l'ordre social en combattant la délinquance, le vagabondage et la mendicité. Le Conseil d'Etat neuchâtelois l'énonce clairement dans son arrêt du 21 février 1826: « l'instruction et la surveillance des enfants pauvres sont les mesures les plus urgentes et les plus propres à diminuer le nombre de ceux qui recourent à la charité publique ou particulière. »¹ L'instruction prend un certain essor après 1830. Il faut toutefois attendre le 19 avril 1874 pour que le peuple et les cantons acceptent la nouvelle constitution fédérale. Son article 27 stipule que l'instruction primaire doit être obligatoire, gratuite, suffisante « et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. »

4

Du catéchisme au manuel de lecture

Les livres de lecture deviennent d'usage dès la fin du XIX^e siècle. Il s'agit de remplacer les anciens catéchismes. En 1870, une commission qui réunit certains cantons protestants (Genève, Neuchâtel et Vaud) édite les premiers manuels romands. On ouvre aussi les offices cantonaux chargés de la distribution du matériel scolaire et des manuels édités par les cantons. Dès 1898, la Société pédagogique romande réclame « un programme minimum pour les écoles primaires de Suisse romande » ainsi que « l'unification des moyens d'enseignement ».²

Les manuels de lecture sont alors un corpus de morceaux choisis « instructifs et attrayants, qui puissent être compris des élèves et qui, par les leçons qui s'en dégagent, soient propres en même temps à former le cœur, à épurer le goût, à développer l'imagination, à cultiver l'intelligence et à charmer l'esprit. »³ Ils



Premier livre des Vaudois, années 1950.

¹ Rapport de la Commission d'Etat pour l'instruction publique. Neuchâtel: Imprimerie de Petitpierre et Prince 1833 p 5

² Cardinet Schmidt, G. et al (1994) *Le passé est un prologue-25 ans de coordination scolaire en Suisse romande et au Tessin*. Neuchâtel: IRDP

³ *Le trésor de l'écolier*, (1901) livre de lecture à l'usage des écoles primaires françaises du canton de Berne. Berne: Librairie de l'Etat, (Préface à la 1^{ère} édition p III)

véhiculent une représentation scolaire du monde et traitent de littérature, de poésie, de sciences, d'hygiène, d'anatomie, de géographie, d'histoire suisse et d'instruction civique. Ils abordent aussi parfois des questions pratiques : techniques agricoles, actes et contrats de la vie civile. Le manuel de lecture représente en fin de compte le manuel des manuels car il dispense les connaissances jugées indispensables à tout citoyen et à toute citoyenne. Cette véritable petite encyclopédie fait partie de la bibliothèque des familles modestes avec la Bible, le catéchisme, le psautier et le Messenger boiteux.

Les livres de lecture mettent un accent particulier sur le civisme, la bonté, la gé-

A l'ère des médias

Dans les années 1950, les éducateurs ne cessent de s'insurger contre une certaine littérature de mauvais aloi, qui plaît aux enfants, et de faire l'éloge des saines lectures conseillées par les manuels. Ceux-ci ont d'ailleurs changé. Ils ont perdu de leur gravité et racontent des petites histoires plus amusantes. Ils apprennent en couleurs les lettres et les syllabes comme « Mimi rit » le livre de lecture des écoles primaires neuchâteloises de 1956 aussi en usage dans d'autres cantons. Avec l'essor de la télévision dans les années 1960, les choses changent. La question n'est plus ce que lisent les enfants mais comment les faire lire. Tout ce qui relève de la galaxie de Gutenberg est bon à prendre et les bandes dessinées pénètrent dans les bibliothèques, lesquelles ne tardent d'ailleurs pas à devenir des médiathèques. En dépit de la vogue des nouveaux médias, les cantons ne renoncent pas aux manuels de lecture considérés comme les véritables socles des apprentissages. Dans les années 1970, on leur donne un coup de jeune. Les nouveaux ouvrages sont tout en couleurs,

De l'analphabétisme à l'illettrisme

L'école d'autrefois était parvenue à éliminer l'analphabétisme. Celle d'aujourd'hui est confrontée à l'illettrisme, c'est-à-dire à des jeunes et à des adultes qui ont achevé leur scolarité obligatoire mais qui sont incapables de lire et de comprendre de simples textes de la vie quotidienne. En Suisse, selon une estimation de l'OCDE, 13 à 19 % des adultes sont dans ce cas. Si l'on ne tient pas compte des étrangers, ce pourcentage est de 10 % (source : <http://www.educh.ch>).

Dans les classes, certains élèves décrochent en lecture. Les études montrent que les enfants qui connaissent au moins 90 % des mots d'un texte le comprennent et apprennent les termes qu'ils ignoraient.

nérosité, le labeur et l'acceptation de son destin. Ils fourmillent d'édifiantes histoires qui servent d'exemples et sont destinées à faire réfléchir. Les auteurs espèrent aussi donner aux élèves le goût de lire de « bons livres ». On lit dans le manuel de lecture du canton de Berne édité en 1901 : « l'homme qui sait lire peut tout apprendre ; l'enseignement lui arrive directement sans passer par la bouche du maître ; les livres sont pour lui des écoles toujours ouvertes (...) Il a un sens de plus que l'ignorant ; il appartient pour ainsi dire à un rang plus élevé dans l'ordre des êtres. » (op. cit p. 99). L'apprentissage généralisé de la lecture va se conjuguer avec le développement des bibliothèques scolaires.

très illustrés, et traitent surtout d'histoires d'animaux. Il n'existe cependant pas de collection romande car l'apprentissage de la lecture est une compétence cantonale. Les livres ne sont plus la seule source du savoir ; il y a aussi les revues, les journaux, les diapositives, les cassettes, les DVD et, dès les années 1990, Internet.

Aujourd'hui, les cantons, sinon les écoles, choisissent les ouvrages d'apprentissage de la lecture parmi les nombreux manuels édités en France. La bataille des méthodes fait rage dans l'hexagone où l'on assiste au grand retour de la méthode syllabique, décidé en 2005 par le Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale. Celle-ci a été développée en 1906 par Mathurin Boscher. Appartiennent à ce type, la *méthode du Sablier* créée au Québec dans les années 1970 et plus récemment *Les Syllabes* ou *Lire avec Léo et Léa*. La *Méthode Alpha* et *La planète des alphas* s'inscrivent dans la même mouvance : apprendre à associer les sons et les lettres.

Ceux qui sont au-dessous de ce pourcentage saisissent difficilement ce qu'ils déchiffrent et n'acquièrent aucun vocabulaire. Cet écart entre les élèves s'appelle l'effet Matthieu en référence à l'évangile selon Saint Matthieu : « À celui qui a, il sera beaucoup donné et il vivra dans l'abondance, mais à celui qui n'a rien, il sera tout pris, même ce qu'il possédait. » (25:29) L'école d'aujourd'hui doit donc trouver les moyens de corriger ces inégalités afin que chaque enfant acquière cette compétence indispensable à la vie en société : savoir lire et écrire.

Référence

Forster, Simone (2008) *L'école et ses réformes*. Presses polytechniques romandes, Collection Le Savoir suisse : Lausanne

Plan d'études et moyens d'enseignement : quelle articulation ?

CHRISTIAN MERKELBACH

CHEF DE LA SECTION FRANCOPHONE DE RECHERCHE, ÉVALUATION ET PLANIFICATION PÉDAGOGIQUES (SREP)
DU CANTON DE BERNE ET CHEF DU PROJET DE PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

Tant l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse (HarmoS) que la Convention scolaire romande (CSR) s'appuient sur la nécessité, entre autres, de décliner un seul plan d'études par région linguistique. Le futur Plan d'études romand (PER) répond à ce besoin par la description de connaissances et compétences communes dans l'ensemble des domaines et disciplines enseignées dans les cantons romands. Mais cette visée implique aussi que les moyens d'enseignement concrétisent à leur tour, en termes de contenus et de démarches, les objectifs figurant dans le plan d'études. La question de l'articulation entre les plans d'études et les moyens d'enseignement est donc centrale dans la perspective d'une véritable harmonisation.

Contexte actuel

La Convention scolaire romande stipule que la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) édicte un plan d'études romand (art. 7) et assure la coordination des moyens d'enseignement et ressources didactiques dans les cantons romands (art. 9). Parallèlement, la CIIP dispose, depuis février 2004, d'une *Convention intercantonale sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques*

qui règle la collaboration entre cantons et qui s'assure de l'adéquation des choix en fonction des objectifs communs de formation. Ces deux textes définissent le cadre dans lequel doivent se compléter les objectifs des plans d'études et les moyens d'enseignement qui leur sont associés. La CIIP dispose ainsi de toutes les bases lui permettant de coordonner plans d'études et moyens d'enseignement.

Priorité au plan d'études

Dans ce contexte, le futur plan d'études romand (PER) constitue le pivot de la politique d'harmonisation de *l'Espace romand de la formation*: fondé sur un projet de formation commun et sur des valeurs partagées relatives aux finalités

de l'école publique (cf. la Déclaration CIIP du 30 janvier 2003), le PER décline les objectifs généraux de l'enseignement et définit les attentes fondamentales qui en découlent. Les moyens d'enseignement, quant à eux, devraient traduire par des propositions d'activités, contenus et démarches concrètes, les connaissances, compétences et attentes formulées dans le plan d'études. Le choix des moyens d'enseignement se situe donc dans une logique de conformité à un projet global de formation préalablement défini.

En d'autres temps et d'autres lieux, les efforts de coordination privilégiaient les moyens d'enseignement comme vecteurs du renouvellement des démarches et des activités pédagogiques. La démarche adoptée, tant au plan suisse que romand, met la priorité sur la définition d'objectifs communs visés par le système éducatif et sa conduite par un monitoring qui se fonde notamment sur des indicateurs de performance, dans une logique de vérification de son efficacité. Les futurs standards nationaux, ainsi que les enquêtes PISA, voire encore les nombreuses épreuves cantonales, sont autant d'illustrations de cette démarche.



Conditions cadre pour les moyens d'enseignement

Dès le moment où la règle consiste à inscrire les moyens d'enseignement dans le cadre fixé par le plan d'études, se pose la question des conditions présidant à leur choix: marge de manœuvre, conception, enjeu didactique, conformité aux objectifs du plan d'études, sont autant de questions qu'il s'agit de régler. En outre, et conformément à la *Convention inter-cantonale sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques*, l'adoption de moyens d'enseignement doit se faire dans un cadre défini: 1) adoption d'un ensemble unique de moyens ou d'un choix

de deux à trois ensembles de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle; 2) définition d'une offre ouverte de moyens d'enseignement sélectionnés et approuvés; 3) réalisation d'un moyen original.

Le choix des moyens d'enseignement voulu par la CIIP consiste à privilégier l'offre existant sur le marché et à ne recourir à la réalisation de moyens spécifiques qu'en cas d'absence manifeste d'offres adéquates. Les plus récentes décisions de la CIIP traduisent clairement cette volonté.

Où se situent les enjeux didactiques ?

Le rôle d'un plan d'études consiste prioritairement à décrire l'ensemble des connaissances et compétences que l'on doit aborder avec les élèves. C'est un objet avant tout descriptif et prescriptif, dont les options didactiques sont volontairement restreintes, et qui vise avant tout à définir le mandat confié à l'école et au corps enseignant. Le PER n'échappe pas à cette contrainte et s'est attaché à rester prioritairement descriptif.

Parallèlement, la *Convention scolaire romande*, forte de sa volonté de garantir la diversité des approches pédagogiques (art. 12, al. 2), place les enjeux didactiques avant tout au niveau des moyens d'enseignement et de l'action pédagogique.

que des enseignant-e-s eux-mêmes. Ces derniers bénéficient d'une large marge de manœuvre dans leur travail quotidien et dans l'appropriation des moyens d'enseignement qui leur sont offerts ou prescrits. Il est par ailleurs connu que le corps enseignant recourt assez systématiquement à l'usage de nombreuses autres ressources complémentaires puisées dans le marché ou dans les multiples offres présentes sur l'Internet, quand il ne produit pas ses propres supports. De fait, l'enseignant-e reste le principal acteur, porteur et transmetteur de la cohérence entre le plan d'études, les moyens d'enseignement et les missions de l'école telles que les autorités les définissent, au-delà des options didactiques et des batailles idéologiques.

Du PER aux moyens d'enseignement: défis

Le PER, une fois adopté, va s'inscrire dans une visée évolutive. Cela signifie en particulier que des adaptations, planifiées et annoncées, pourront être réalisées (la généralisation de l'anglais en 5^e année, par exemple). Le PER disposera en outre d'une plate-forme Internet offrant de nombreux liens, en particulier vers des ressources de nature diverse (moyens d'enseignement, mais aussi supports complémentaires, boîte à outils, corrigés, etc.) et vers des spécificités cantonales. Un effort sera fait pour mettre en ligne, dès son lancement, les ressources aujourd'hui déjà validées et disponibles. La plate-forme du PER proposera en outre des possibilités de dialogue et d'échanges entre enseignant-e-s (de-

mande et échange de supports et de démarches personnelles, par exemple).

Dans un tel contexte, les moyens d'enseignement officiellement adoptés par la CIIP constitueront certes l'ossature centrale des domaines et disciplines concernés; mais il faudra aussi admettre que tous les supports ne pourront être systématiquement validés, à l'image de tout ce que les enseignant-e-s eux-mêmes construisent ou de leur recours à des ressources disponibles ailleurs ou sur le Web. Ainsi la validation des supports d'enseignement va se heurter à certaines limites, la confiance dans le professionnalisme du corps enseignant et dans sa capacité à assumer ses responsabilités étant *de facto* impliquée.

Situation actuelle: bref tour d'horizon

On fait souvent référence au lien indissoluble entre le PER et les moyens d'enseignement. La CIIP entend bien s'inscrire dans ce cadre en adoptant dans un maximum de domaines et de disciplines les supports traduisant concrètement la volonté d'harmonisation des objectifs et des moyens. Si l'introduction conjointe du PER et des moyens d'enseignement est hautement souhaitable, il faut bien admettre que sa

réalisation ne pourra se faire qu'avec une marge de manœuvre temporelle raisonnable, vu l'ampleur de la tâche.

Un bref tour d'horizon du chantier des moyens d'enseignement en Suisse romande montre que de nombreux domaines et disciplines sont cependant déjà pourvus de supports ou le seront dans les meilleurs délais.

Domaines des Langues :

- de nouveaux moyens d'enseignement de **français** (deux collections à choix pour chacun des cycles) ont été adoptés pour l'apprentissage de la **lecture** et pour l'approche du **fonctionnement de la langue (grammaire, orthographe et conjugaison** en particulier); les adaptations des collections choisies et leur adéquation au PER sont en cours; d'autres moyens antérieurs validés sont disponibles (**Séquences didactiques**, par exemple);
- les **langues étrangères** disposent de moyens d'enseignement conformes au PER et coordonnés pour l'**allemand**, en voie de réalisation pour l'**anglais**; une nouvelle génération de moyens d'enseignement pour l'**allemand** est envisagée (délai de six à huit ans).

Domaine des Mathématiques et Sciences de la nature :

- les **mathématiques** disposent d'une collection complète de moyens d'enseignement dont l'évolution est en principe garantie;
- les **sciences** représentent un chantier important à mettre en route dans les plus brefs délais.

Domaine des Sciences de l'Homme et de la société :

- tant la **géographie** que l'**histoire** devraient être très rapidement dotés de moyens d'enseignement (tronc com-

mun), en attendant ils sont laissés à la charge des cantons.

Domaine des Arts :

- l'**éducation artistique (arts visuels)** et la **musique** sont en phase de conception et évaluation des besoins, dans le but de proposer des supports d'enseignement dans les meilleurs délais.

Domaine Corps et mouvement :

- l'**éducation physique** dispose de supports au niveau fédéral; parallèlement, de nombreux autres supports existent ou sont en cours de développement (projet QEPS, fiches et supports récents divers); il s'agirait de les coordonner et de les valider;
- l'**éducation nutritionnelle** dispose de supports pour l'enseignement de l'**économie familiale**; des compléments spécifiques au cycle primaire devraient être mis en chantier.

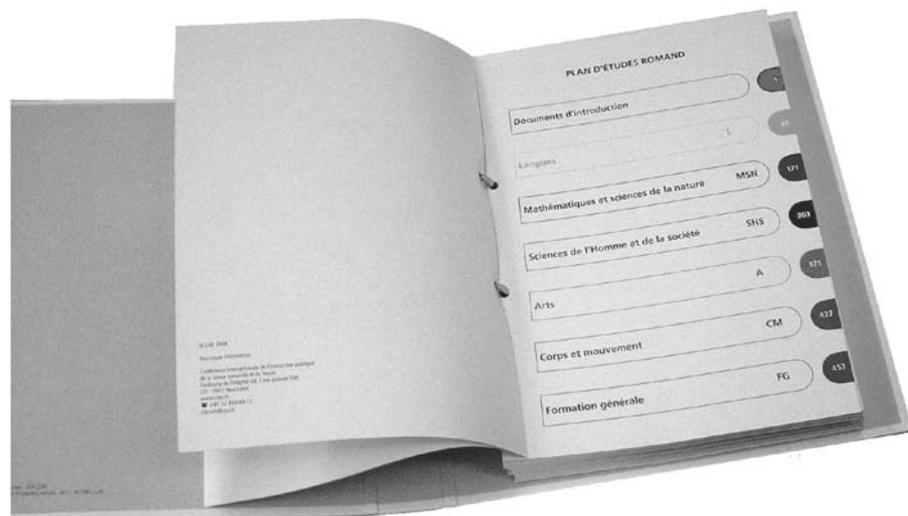
Domaine de la Formation générale :

- des supports concernant les thématiques de la **Formation générale** ont été développés dans l'espace BEJUNE (centre de compétences PROMESCE de la HEP) et sont actuellement soumis aux organes la CIIP pour examen et validation.

Les domaines et disciplines comportant des lacunes devraient à l'évidence être mis en chantier le plus rapidement possible.

Les principes devant conduire à une politique harmonisée et cohérente liant le PER aux moyens d'enseignement nous semblent tous disponibles. Il appartient désormais aux autorités tant romandes que cantonales de les concrétiser et de gérer au mieux le champ de tension entre les visées d'un plan d'études, leur traduc-

tion dans des supports d'enseignement et la diversité pédagogique et didactique réclamée par de nombreux milieux tant civils, politiques que scolaires. Les défis sont immenses, mais ils constituent le prix à payer pour qu'une véritable harmonisation de l'**Espace romand de la formation** devienne réalité.



Plan d'études et moyens d'enseignement

JEAN-PIERRE FAIVRE
RECTEUR HEP-BEJUNE

Le lien entre plan d'études et moyens d'enseignement est indissociable. Il influe aussi sur la formation des enseignants. Le point au travers de trois disciplines.

Par principe, il est évident que les objectifs, ceux identifiés, notamment dans le plan d'étude romand (ci-après PER), sont indépendants des moyens d'enseignement. Mais il est tout aussi sûr que la mise à disposition et l'utilisation de certains moyens d'enseignement peuvent faciliter l'entrée des enseignants dans ce nouveau plan d'études. Elles peuvent cependant la compliquer si le choix est inadéquat.

La cohérence entre l'offre romande de moyens d'enseignement avec les spécificités cantonales et les pratiques habituelles du corps enseignant, ainsi qu'avec les lignes pédagogiques et les exigences institutionnelles des cantons, a une influence sur les concepts mis en œuvre par la formation initiale ou continue et surtout sur la manière dont le message passe.

Il est évident que des moyens d'enseignement où la structure du plan d'études se retrouve facilement, où la philosophie de fond correspond à celle de la pédagogie

prônée dans le PER, faciliteront la tâche de la formation au PER et à tous les changements qui attendent les enseignants au cours de ces prochaines années.

Un soin tout particulier devra donc être apporté afin de favoriser une approche commune entre les personnes qui ont conçu le PER et celles qui choisissent les moyens d'enseignement. On doit montrer l'unité de la pensée, la cohérence dans la diversité des approches si l'on ne veut pas se retrouver face à un blocage devant l'ampleur des apprentissages à réaliser.

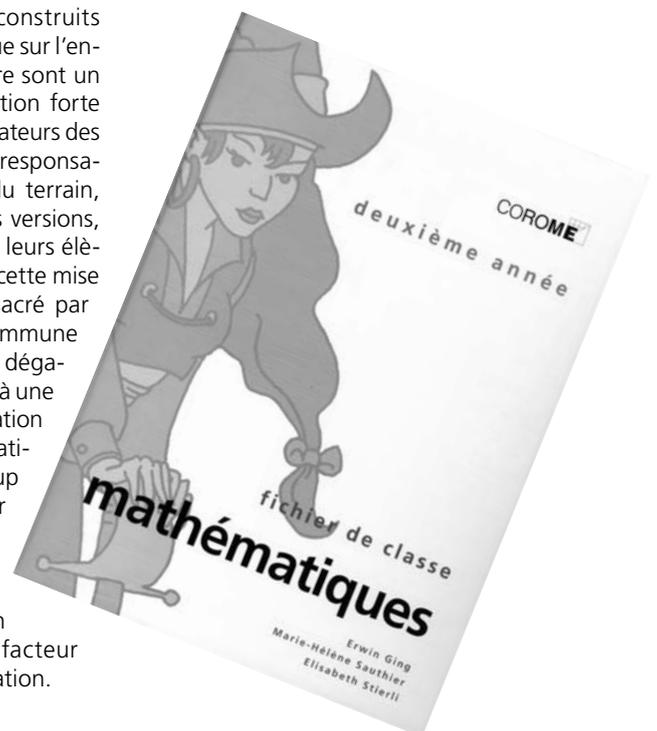
Tout changement demande un temps d'appropriation, d'autant plus long qu'il est préparé en dehors de la réelle participation des enseignants. En effet, un travail de proximité, tenant compte des pratiques et des besoins des enseignants, leur assurant le soutien fort de leur hiérarchie, facilite l'acceptation de l'évolution et des changements demandés.

Etat de situation dans trois disciplines

Mathématiques

Les moyens d'enseignement construits avec une cohérence pédagogique sur l'ensemble de la scolarité obligatoire sont un exemple réussi d'une collaboration forte entre auteurs, didacticiens, formateurs des formations initiale et continue, responsables scolaires et enseignants du terrain, lecteurs critiques des premières versions, expérimentateurs attentifs avec leurs élèves. Grâce à cette cohérence, à cette mise en place large, au temps consacré par tous les acteurs, une volonté commune de « faire que ça marche » s'est dégagée et a certainement contribué à une bonne introduction d'une innovation qui bousculait fortement les pratiques quotidiennes de beaucoup d'enseignants. Il faut souligner également que la possibilité de poursuivre la formation continue sur une très longue période lors de l'introduction d'un nouveau moyen est un facteur important de réussite de l'opération.

Moyen romand de mathématiques pour la 2P, édité par Corome



Education musicale

Il existe actuellement une vaste liste de supports pour son enseignement. Quelques ouvrages de recueil de chansons traditionnelles font partie des moyens suisses romands. Mais, le plus important moyen d'enseignement en vigueur dans la plupart des cantons romands est l'ensemble multisupports « A vous la Musique » créé par Alfred Bertholet et Jean-Louis Petignat. Ces supports comptent des volumes, brochures, CD et fiches à l'usage des classes pour chacun des degrés de l'école primaire et pour le cycle d'orientation. Quant aux degrés du secondaire 1, plusieurs ouvrages sont distribués par les différents cantons et concernent principalement l'histoire de la musique, l'apprentissage de la lecture et l'écriture avec notation conventionnelle.

Face à la divergence des pratiques en Suisse romande et en vue de présenter aux étudiant-e-s HEP en formation un état des lieux de l'éducation musicale, des recherches¹ ont comparé un certain nombre de curricula et moyens d'enseignement. Les résultats de ces études démontrent que : la

créativité a une place comme compétence disciplinaire et comme capacité transversale dans l'éducation musicale ;

- l'éducation musicale mérite de nouveaux moyens et des pistes d'activités pour que ce savoir puisse s'apprendre à l'école ;
- les moyens d'enseignement doivent se baser sur des approches interculturelles de création, d'interprétation et de perception ;
- les bénéfices de l'utilisation des médias comme support d'enseignement sont importants.

Sur la base de ces résultats, un support didactique permettant d'aborder ces nouvelles compétences avec les élèves a été développé, testé et amélioré à travers la pratique professionnelle des étudiant-e-s HEP. Cette collaboration entre formation et recherche a permis d'intégrer dans les programmes de formation de nouveaux savoirs sur les pratiques d'enseignement que le PER fera émerger.



Enseignement précoce de la flûte

Français

Les moyens d'enseignement romands dans le domaine du français datent des années 1980. Ils ont été établis à l'époque dans une perspective strictement disciplinaire, sans lien effectif avec les autres domaines d'enseignement, contrairement aux nouvelles visées du PER. Ils s'appuient sur les plans d'études romands CIRCE. Les cantons ont jugé nécessaire à l'époque d'établir un pont sous la forme d'objectifs et de niveaux d'objectifs à évaluer. L'aspect le plus intéressant de ces documents réside dans la présence de notices théoriques, permettant aux enseignants de rapidement

situer les enjeux des différentes notions figurant au programme de l'année scolaire et de se mettre à niveau, si nécessaire, pour ce qui est de l'arrière-fond théorique requis. Pour le reste, la conception globale ne correspond plus aux ambitions d'un apprentissage fondé sur la maîtrise de compétences.

Dans cette discipline, l'adoption du PER devra être accompagnée de nouveaux moyens d'enseignement. Voir aussi l'article sur les moyens d'enseignement de langues, ci-après.

¹ MM Giglio, Schertenleib, Joliat, Jaccard 2006, 07, 08, 09

A propos de l'évaluation des moyens d'enseignement

LUC-OLIVIER POCHON ET MATTHIS BEHRENS, IRDP

Les moyens d'enseignement sont un des prescripteurs les plus influents de l'enseignement. La plupart des spécialistes de la question s'accordent à ce propos¹. Plusieurs opinions convergent également pour signaler, ceci étant une conséquence de cela, que les moyens d'enseignement sont un facteur important de coordination dans un espace de formation. L'importance que prend le manuel n'est pas seulement d'ordre pédagogique; il nécessite des ressources conséquentes et une planification à long terme qui mettent en présence plusieurs partenaires influents.

Les manuels font-ils école ?

A cette question la réponse était vague en 1993², elle le demeure vraisemblablement aujourd'hui tant les variables sont nombreuses: discipline concernée, expérience pédagogique des enseignants, degré de spécialisation dans le domaine enseigné, nouveauté des programmes, évolution de la didactique, effet d'établissement, mesures d'accompagnement lors de l'introduction, etc. Tout bouge, le moyen adéquat un jour ne l'est plus forcément quelques années plus tard. Des équilibres sont à trouver. Par exemple un manuel de l'élève peut être contraignant pour le maître mais rendre l'élève plus autonome dans ses apprentissages.

A noter encore que le manuel classique disparaît au profit de moyens d'enseignement variés (fichier, jeux, etc.) que les enseignants complètent encore par d'autres ressources; phénomène que les moyens à disposition sur Internet ont tendance à accentuer au risque de perdre le fil rouge des apprentissages à réaliser. Mais les enseignants ont toujours complété les moyens prescrits, la pluralité des outils disponibles constitue probablement une marque importante du professionnalisme des enseignants. Dans ce domaine en mouvance, les processus d'évaluation sont importants mais il s'agit ici de préciser ce qu'on entend par évaluation.

Moyens d'enseignement et enseignement

Tout d'abord il s'agit de distinguer évaluation d'un moyen d'enseignement et évaluation de l'enseignement. Ces deux aspects sont indéniablement liés, mais il s'agit clairement de distinguer les cas. Pour illustrer cette différence, citons quelques exemples: la vérification future des standards HarmoS s'intéresse avant tout aux

output, indépendamment des moyens de les obtenir. L'étude Mathéval 1p-4p, elle, s'intéressait aux performances et aux modalités d'enseignement. Les évaluations mathématiques des années quatre-vingt étaient plus intégratives s'intéressaient plus fortement à la forme des moyens mis à disposition.

Evaluation a priori, expertise et évaluation systémique

L'évaluation *a priori* est celle qui est pratiquée, la plupart du temps par un collège d'experts afin de choisir un moyen d'enseignement. Des grilles *ad hoc* existent ou peuvent être établies dans cette perspective. C'est une expertise particulière qui ne peut anticiper les usages qui seront fait du moyen. L'expertise peut également être menée en cours d'utilisation. On la distingue de l'évaluation systémique qui se pratique lorsque le moyen se trouve à l'épreuve de son milieu. Par conséquent, elle prendra en compte le plus possible de facteurs. De plus une telle évaluation

est souvent imbriquée dans un processus d'ajustement (que ce soit pour modifier l'objet ou le milieu).

Il est évident que la réponse la plus pertinente est toujours donnée par l'étude d'un objet dans son milieu. Selon la loi de variété requise d'Ashby, la situation étant complexe, le dispositif d'évaluation destiné à informer le système ne peut pas être trop simple, c'est en partie la leçon qu'avait tirée Jean Cardinet de l'IRDP avec le concept d'élargissement de l'évaluation³, concept que l'on retrouve aussi actuellement dans

¹ Bruillard, E. (2005). *Manuels scolaires, regards croisés*. Caen: CRDP de Basse-Normandie

² Perret, J.-F. & Runtz-Christian, E. (1993). *Les manuels font-ils école?* Cousset, FR: Editions Delval

³ Cardinet, J. (1979). L'élargissement de l'évaluation. *Education et recherche*, 1 (1), 15-34. (article publié dans un document IRDP en 1975)

diverses méthodologies, notamment celle dite « accompagnante »⁴.

La combinaison de ces deux types d'évaluation donnent lieu à différents cas de figure. Par exemple, un moyen peut être évalué d'abord *a priori*, et ensuite de façon

systemique. Cette dernière évaluation pouvant être utilisée dans un choix ultérieur ou lorsque cela est possible à une adaptation du moyen. Ou alors le choix primitif est d'abord testé dans des classes pilote. Ou plusieurs moyens peuvent être mis en concurrence.

Le cas des moyens romands mathématiques 7-8-9

Le cas de l'évaluation actuellement en cours des moyens romands de mathématiques 7-8-9 est intéressant dans la mesure où il est à cheval entre deux systèmes : celui où une production romande était privilégiée et celui où la consultation de l'existant prévaut. Le moyen a été mis en service en 2003 après près de dix années de préparation. Son utilisation a d'abord été suivie par un groupe de quelques personnes. En 2008, mandat a été donné à l'IRDIP pour une évaluation plus systémique. Sans entrer dans le détail de ce cas on peut d'ores et déjà en tirer quelques enseignements méthodologiques proposés à titre d'hypothèses.

1. On est passé d'une évaluation de type expertise à une évaluation systémique. Du « simple » avis d'un « groupe de suivi » la deuxième perspective élargit le bassin et les sources d'information.
2. De fait, certains des experts, mais pas tous, avaient élargi leur bassin d'infor-

mation par des enquêtes menées au plan cantonal. Les expertises, valables en fonction d'interrogations cantonales, ne reflètent vraisemblablement pas la complexité du milieu que représente l'espace romand de la formation.

3. Le travail d'évaluation se réalise en contact avec un groupe de suivi (délégué par le GREM, Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiciens) chargé de faire des propositions d'adaptation sur la base des résultats intermédiaires de l'évaluation. La méthodologie « accompagnante » est introduite de fait bien qu'elle n'ait pas été planifiée ainsi au début de l'opération.
4. A noter que l'évaluation menée au niveau 7-8-9 s'inspire encore d'une méthodologie à deux niveaux⁵ : le premier produit et analyse des données et en déduit des conclusions, le deuxième analyse les arguments qui ont conduit aux conclusions.

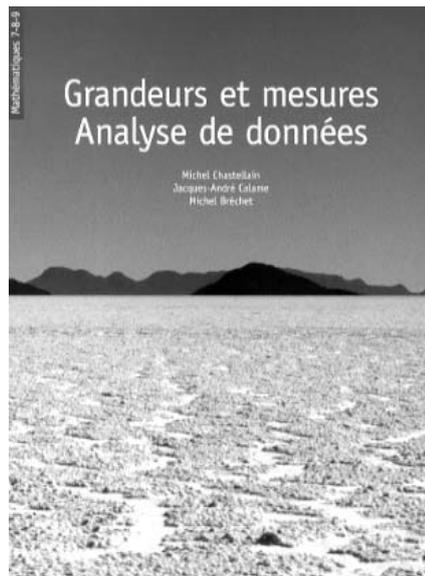
Pour conclure

Actuellement, en Suisse romande le processus qui mène au choix d'un moyen d'enseignement considère tout d'abord l'existant avant d'envisager la réalisation d'un moyen nouveau.

Néanmoins, les contraintes fortes imposées par HarmoS nécessiteront des accommodations importantes. La qualité, la pertinence, le coût, mais aussi le degré de participation du corps enseignant aux choix ou à la réalisation sont à prendre en considération lors d'une évaluation globale du moyen.

Dans un cas comme dans l'autre, il semblerait important que dès l'adoption du moyen ou dès la mise en chantier du projet de réalisation, le choix de l'évaluation et les étapes de son déroulement soient clairement arrêtées. Sur ces bases, un modèle méthodologique sera à développer, qui tienne compte de la complexité croissante liée à la diversification accrue des moyens d'enseignement, aux nouvelles stratégies d'implantation des programmes (volet informatisé du PER, par exemple) et aux

contraintes imposées par HarmoS et la convention scolaire romande. Ce modèle succéderait au modèle cybernétique mis en place dans les années septante.



Math 7-8-9

⁴ Finne, H., Levin, M. & Nilssen, T. (1995). Trailing research: a model for useful program evaluation. *Evaluation*, 1(1), 11-31

⁵ <http://www.irdp.ch/wikeval/doku.php?id=merm789:theorie>

Réalisation et diffusion d'ouvrages pour la formation professionnelle

JEAN-CLAUDE GOSTELI
COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE CIIP, PRÉSIDENT DE LA CREME

La Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (abrégée CREME) est une des composantes centrales du dispositif romand d'édition d'ouvrages pour la formation professionnelle. Instituée en 2004, cette commission permanente de la CIIP analyse les besoins, valide les projets et développe des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour ce secteur.

Contexte général

Les quelque 130 titres actifs à destination de la formation professionnelle sont tous issus d'une analyse des besoins auprès des utilisateurs: associations professionnelles et/ou enseignants. Une enquête approfondie est réalisée avant chaque édition ou réédition via les délégués CREME du domaine concerné. Une invitation est adressée à toutes les directions d'écoles et de centres qui délèguent un ou une représentant-e. Lors de cette réunion, les enseignant-e-s se déterminent sur le besoin d'un support commun et sur le support lui-même (existant à négocier, à traduire ou à adapter, ou encore à réaliser). La décision qui émane de ce tour de table est communiquée par écrit à toutes les directions concernées. Celles-ci disposent encore d'un mois pour faire des commentaires ou émettre une réserve ou une opposition.

Les ouvrages de la formation professionnelle sont tous en lien étroit avec des métiers, eux-mêmes régis par des ordonnances de formation et des normes et exigences professionnelles. Ainsi l'adaptation à de nouveaux impératifs échappe-t-elle à la seule analyse de la CREME-CIIP. L'expérience montre que la durée moyenne d'actualité d'un ouvrage n'excède pas cinq ans; elle est même souvent plus proche de trois ou quatre ans.

Le nombre d'exemplaires nécessaires annuellement excède rarement 500: il se situe la plupart du temps aux environs de 300. Ceci est notamment lié au fait que les grandes associations professionnelles éditent elles-mêmes leurs ouvrages.

Conséquences pratiques

Il est impossible de répercuter les coûts directs d'un ouvrage sur ses seuls utilisateurs: des disproportions énormes entre métiers très dotés en apprentis et professions moins bien fournies seraient ainsi créées. C'est d'ailleurs l'une des raisons d'être de la CREME

Aussi un calcul général a été privilégié, qui englobe l'ensemble des éditions annuelles et une répartition de la charge calculée à la page imprimée.

De plus, il est tout aussi difficile de faire des tirages d'envergure qui lieraient sur du long terme. L'option de tirages numériques a donc été retenue. Ces derniers représentent la plus grande partie des éditions et permettent un stock aussi proche de zéro que possible, avec des tirages et des livraisons en flux tendu. Il convient enfin de rappeler que les ouvrages sont vendus aux apprentis et qu'il n'est pas possible d'avoir de fortes fluctuations de prix entre premier tirage et réimpressions. Là encore, aussi difficile que ce soit, il est nécessaire d'anticiper.

Ces analyses sont rendues encore plus ardues par le choix que font les utilisateurs (associations ou enseignants), car de nombreux tirages échappent aux éditions



de la CREME-CIIP. Dans ces cas-là, les prix de référence sont négociés au plus près. A défaut d'entente acceptable, la création d'un ouvrage concurrentiel est proposée aux utilisateurs, et réalisé avec leur appui rédactionnel.

Le travail s'effectue avec divers fournisseurs et éditeurs (8 à 10 en règle générale). Ceux-ci sont choisis en fonction de leur prix, de leur capacité à gérer les modifications de moindre importance entre deux tirages, de leur fiabilité, de leur aptitude à fournir en flux tendu; ainsi que de leur

engagement dans le cadre de la formation d'apprentis, lorsque cela est possible. En cas d'urgence ou de désintérêt des professionnels, il est fait appel à une ressource régulière avec laquelle un contrat de partenariat technique a été passé: l'atelier Tenausys à Cortaillod.

Néanmoins, lorsqu'un travail a été confié, dès l'origine, à un partenaire, les spécificités mêmes des éditions CREME, explicitées ci-dessus, font qu'il est difficile d'en changer.

Sur demande, les enseignants reçoivent un mot de passe d'accès via leur boîte Educenet2.

- accès spécifique aux économistes des écoles et centres de formation professionnelle et aux membres de la CCR-OR, accès accordé par notre secrétariat sur demande de l'économiste et/ou de sa direction. Cet accès permet d'obtenir les prix «écoles» et ouvre un panier électronique pour les commandes.

Depuis le printemps 2008, la collection est présentée sur le site www.cataro.ch. Il recense l'ensemble des ouvrages dont la CREME-CIIP assume le suivi et l'adéquation avec la demande des utilisateurs, que ce soit les éditions CREME, celles d'autres éditeurs tels Swissem, EuropaVerlag ou encore la FET (fédération des écoles techniques). Le logiciel de gestion «Wintop» en est la base de données source. Le site cataro.ch permet trois types d'accès:

- accès tout public avec prix publics;
- accès «enseignant» qui ouvre des fichiers en lien avec des ouvrages:
 - exercices en lignes,
 - corrigés,
 - compléments liés à l'actualité.

Outre les exercices, corrigés et documents mis à disposition sur CATARO, deux expériences de supports en ligne sont d'ores et déjà menées:

1.- I-CH: les documents de références de chaque séquence d'enseignement, créés dans le cadre de la préparation normale des cours, sont en ligne sur le site I-CH. Une commission ad hoc - dont le président CREME fait partie - valide chaque année les nouvelles entrées; cas échéant, il pourrait mandater un enseignant ou un groupe pour la rédaction d'un support. Son coût serait alors facturé aux centres de formation au prorata du nombre d'apprentis concernés. Les centres pouvant à leur tour intégrer cette dépense dans le forfait élève prélevé à l'inscription.

2.- La collection «Vivre l'entreprise» fait aussi l'objet d'un site www.vivrelentreprise.ch sur lequel se trouvent les ouvrages en ligne, un certain nombre d'images pdf utiles à l'enseignement, des exercices, des nouveautés, etc.

Le dispositif est donc prévu et éprouvé.

Prochainement sera créé un site de recommandations pour divers supports à destination de l'ECG (enseignement de la culture générale).



Liste des ouvrages

Ouvrages en ligne

La place des moyens d'enseignement dans le projet Passepartout

DANIEL ELMIGER,
CHERCHEUR À L'IRD

Un moyen d'enseignement va au-delà de la simple mise à disposition d'outils didactiques. Il peut contribuer à développer une vision commune et jeter des ponts dans un domaine particulier, comme celui des langues. Le projet Passepartout en est un exemple.

Dans le domaine de l'enseignement des langues, les moyens d'enseignement revêtent une importance particulière, puisqu'ils constituent l'interface concrète entre les apprenant-e-s d'un côté et les enseignant-e-s de l'autre. A travers eux, une didactique (explicite ou implicite) se matérialise en actes d'enseignement – bien que l'enseignement d'une langue ne se résume bien sûr pas à une simple application d'une méthode donnée. On peut attendre d'un bon moyen d'enseignement qu'il fournisse les matériaux nécessaires pour un enseignement continu, tout en proposant d'autres activités didactiques

qui prolongent ou accompagnent la progression donnée.

Étant donné l'importance du matériel didactique, il n'est pas surprenant d'observer qu'une politique d'enseignement des langues renouvelée accorde une attention particulière au choix des moyens d'enseignement et cherche à les intégrer dans une cohérence globale, où chacun des éléments impliqués – plans d'études, formation des enseignant-e-s, moyens d'enseignement – est mis au service d'une visée didactique cohérente et bien articulée.



Passepartout

Le projet Passepartout

Le 25 mars 2004, la CDIP a défini sa stratégie et son programme de travail dans le domaine de l'enseignement des langues à l'école obligatoire. Son objectif principal (enseignement de deux langues étrangères à partir de la 3^e et de la 5^e années de l'école obligatoire) est certes identique pour toute la Suisse, mais ne sera pas réalisé partout de la même manière. En Suisse allemande – le cas des Grisons mis à part –, deux groupes se dessinent :

- à l'Est, les cantons de Suisse centrale et orientale relèguent l'enseignement du français au deuxième rang. Ils suivent ainsi l'exemple du canton de Zurich qui s'était prononcé en faveur de l'introduction de l'anglais précoce bien avant 2004 ;
- à l'Ouest, les cantons plus proches de la frontière linguistique décident de maintenir le français comme première langue enseignée à l'école primaire. Ces

cantons (les deux Bâle, Berne, Fribourg, Soleure et Valais) ont cherché une approche collaborative dès 2004 et se sont donné une structure commune (qui s'est institutionnalisée en 2006 sous forme d'une convention intercantonale).

Le but commun des six cantons réunis autour du projet *Passepartout* (parmi lesquels se trouvent les trois cantons bilingues de Berne, de Fribourg et du Valais) est de planifier de manière concertée l'introduction du français précoce dès la 3^e année et celle de l'anglais dès la 5^e année. Cela signifie que, dans la plupart des cantons¹, l'enseignement de deux langues sera anticipé en l'espace de quelques années. Cela nécessite une planification minutieuse pour trouver une réponse à toutes les questions qui se posent au niveau de la définition des objectifs didactiques, des plans d'étude, de la formation des enseignant-e-s, des horaires et – bien sûr – des modalités concrètes de l'enseignement.

¹ Actuellement, le français est déjà enseigné dès la 3^e année dans les cantons de Fribourg et du Valais.

Une structure commune

Les six cantons participants soutiennent le projet *Passepartout*; tant au niveau politique (les responsables politiques cantonaux siégeant dans le comité) qu'à celui des trois groupes de travail (Formation initiale, Conditions-cadres et Formation continue pour les compétences linguistiques, la méthodologie et la didactique). Ces groupes de travail réunissent des spécialistes de divers domaines, notamment les Hautes écoles pédagogiques et les administrations cantonales.

Une vision didactique et de nouveaux moyens d'enseignement

Le projet *Passepartout* compte fonder son action sur des principes didactiques clairement explicités, qui s'orientent aux tendances récentes en matière d'enseignement des langues. Le but suprême de l'enseignement renouvelé est la création d'un répertoire plurilingue chez les élèves. Ainsi, les langues individuelles impliquées (la L1, les langues étrangères ainsi que les autres langues présentes chez les élèves) ne sont pas considérées individuellement, mais comme des éléments contribuant chacun à un ensemble dépassant ses simples constituants. Cette vision des choses a des répercussions au niveau de la *didactique du plurilinguisme* (selon la terminologie de *Passepartout*), qui entend rapprocher et rendre mutuellement profitables les différents enseignements des langues. En cela, l'effort ressemble à ce qui est développé ailleurs sous le nom de *didactique intégrée* ou *didactique coordonnée*.

Une didactique des langues repensée doit être appliquée à différents niveaux (formation des enseignant-e-s, plans d'études, coordination entre les cycles, etc.). Mais elle est aussi – et surtout – primordiale au niveau des pratiques enseignantes quotidiennes, c'est-à-dire durant les leçons de français et d'anglais (mais aussi d'allemand). À ce propos, les moyens d'enseignement jouent un rôle principal : ils orientent de manière générale le travail didactique en classe et fournissent les matériaux nécessaires pour l'application concrète d'une didactique donnée.

Pour les langues étrangères en question - le français et l'anglais -, le projet *Passepartout* a décidé de ne pas s'appuyer sur des collections existantes ou de lancer un appel d'offres auprès des éditeurs privés, mais de concevoir une nouvelle collection de matériaux d'enseignement

Le projet s'est donné des objectifs clairs, sous la forme d'un mandat définissant l'organisation et les structures, les buts à atteindre, les phases du projet et les finances. La direction du projet (pour laquelle un directeur a été engagé) coordonne et supervise les travaux des différents sous-groupes. En outre, les travaux font l'objet d'une évaluation tant interne qu'externe.

en collaboration avec la maison d'édition bernoise *Schulverlag*. Ainsi, un collectif d'auteur-e-s a élaboré un concept pour un nouveau moyen d'enseignement pour le français (*mille feuilles – feuilles secrètes – secrets de la vie*). Actuellement, l'équipe est en train de rédiger le premier tome, qui sera accessible dès 2009. De manière analogue, une nouvelle collection pour l'enseignement de l'anglais (comme L3) est en préparation.

Les objectifs que se fixe la collection *mille feuilles* sont ambitieux : la collection entière couvrira sept années d'enseignement (de la 3^e à la 9^e année scolaire). Dès le départ, sur la base de documents authentiques et en favorisant le développement de compétences méthodiques et réflexives, elle vise une approche didactique axée sur les contenus et les actes langagiers. Pour l'instant, il est trop tôt pour savoir si les nouveaux moyens d'enseignement sauront remplir tous les espoirs placés en eux. Outre le fait qu'ils doivent relever le pari de servir à la fois de moyen d'apprentissage d'une langue précise tout en ouvrant la perspective à l'ensemble des langues du répertoire plurilingue présent en classe, ils sont également censés mieux assurer qu'auparavant la cohésion verticale entre les niveaux scolaires.

En conclusion, les nouveaux moyens d'enseignement – notamment d'anglais – sont certes destinés à l'espace (germanophone) des cantons *Passepartout*. Mais il ne faut pas oublier que trois des six cantons sont également membres de la CIIP, qui prévoit elle aussi l'introduction de l'anglais dès la 5^e année. Il serait donc souhaitable que les approches didactiques et les moyens d'enseignement des deux régions poursuivent les mêmes objectifs et partagent le plus possible une approche commune.

Moyens d'enseignement des langues

CHRISTIAN BERGER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIIP

Le chantier de l'harmonisation des moyens d'enseignement des langues en Suisse romande s'est ouvert il y a bien des années déjà. La tendance est à l'adoption et à l'adaptation d'ouvrages existants. Pour l'allemand une expérience de 10 ans conduit à une convergence vers un moyen unique pour le primaire et un pour le secondaire. Pour le français, les travaux commencés en 2007 ont abouti à la proposition d'un choix d'ouvrages qui seront introduits cette année ou l'année prochaine dans les cantons.

Les dossiers « français - nouveaux moyens d'enseignement »

La CIIP a pris un certain nombre de décisions relatives aux futurs moyens d'enseignement de français. Elle a adopté en 2007 les propositions données par le rapport de sa Commission d'évaluation et chargé son secrétariat général de leur mise en œuvre. La décision prévoit que

les cantons aient adopté l'une ou l'autre collection recommandée à chacun des degrés dans un délai de cinq ans, soit jusqu'en juillet 2012. Les cantons peuvent, s'ils le souhaitent, adopter les ressources recommandées sans les modifications et adaptations proposées.

École enfantine, début du primaire

Manuels de français

Pour ces degrés, deux collections ont été recommandées: **Grindelire** (Ed. Bordas) et **Que d'histoires** (Ed. Magnard). La CIIP a décidé de recommander ces deux collections sans retenir les propositions d'aménagements proposées par le groupe d'experts, laissant les cantons libres de décider d'éventuelles modifications. Suite à cette décision, les enseignant-e-s des cantons romands ont demandé que la police d'écriture cursive soit adaptée à la pratique romande. Cette demande a été acceptée et est en cours de réalisation. L'introduction de ces collections dans les cantons est prévue pour l'année scolaire **2009-2010**. Pour cette date, les deux méthodes seront adaptées au niveau de la

police d'écriture cursive et du lignage pour les exercices d'écriture.

Entrée guidée dans l'écrit et Guide pour l'enseignant des degrés -2 à +2

La décision de la CIIP prévoit l'élaboration d'un moyen concernant l'entrée dans l'écrit pour les élèves des degrés -2 et -1, ainsi que la réalisation d'un Guide destiné aux enseignants des degrés -2 à +2 portant sur l'entrée dans l'écrit et l'apprentissage de la lecture sur le modèle de l'ouvrage **Apprendre à lire à l'école** publié aux éditions Retz. Dans ce but, deux conceptions d'ensemble devront être adoptées par la CIIP. L'introduction de ces moyens est prévue pour l'année scolaire **2010-2011**.

École primaire

Manuels de français

La collection **Mon Manuel de français** pour les degrés 3P à 6^e (à l'avenir: degrés 5 à 8 – selon les appellations Harmos-CSR) (Ed. Retz) a été adoptée par la CIIP sous réserve d'une adaptation « culturelle » du contenu de certains chapitres. Ce travail d'adaptation est en cours de réalisation sous la conduite de l'éditeur. En outre, la collection sera éditée en quatre volumes, un par année scolaire, au lieu des trois volumes existants. La décision de la CIIP prévoit également de réaliser une synthèse des trois mémentos de la collection *Mon Manuel de français* en un document unique complété de quelques chapitres nouveaux. Les travaux d'aménagement

ont commencé dans le respect du calendrier prévu sous la direction de l'éditeur. Conformément à la planification, la CLEO (Conférence latine de l'enseignement obligatoire) devrait adopter les ressources aménagées pour l'ensemble des 4 volumes lors de sa séance de septembre 2009 et cette collection pourrait être introduite pour la rentrée scolaire **2010-2011**.

La collection **L'île aux mots** (Ed. Nathan) a été adoptée par la CIIP, sur proposition de la Commission d'évaluation, avec demande de réaliser des aménagements sur le plan terminologique de façon à permettre une meilleure cohérence avec la collection *Mon manuel de français*. Il est également demandé de procéder à des modifications

dans le choix des textes. La Commission d'évaluation se prononcera sur les propositions faites au printemps 2009. La

collection aménagée sera disponible pour être introduite dans les cantons à la rentrée 2010-2011.

Secondaire I

Manuels de français

Les collections *L'atelier du langage* (Ed. Hatier) et *Le livre unique* (Ed. Hatier) ont été adoptées par la CIIP pour le secondaire I (Hatier - degrés 9 à 11 selon les appellations Harmos-CSR) sur proposition de la Commission d'évaluation. Une adaptation terminologique est demandée de façon à assurer une cohérence avec la terminologie utilisée dans les collections retenues pour les degrés primaires. Une réduction du contenu des quatre volumes des collections pour les trois degrés concernés est rendue nécessaire par la différence de structure entre les systèmes scolaires français et romand. La version romande des manuels sera éditée en trois volumes.

Les travaux d'aménagement des volumes 7^e (9^e selon HarmoS) des deux collections sont terminés. La CLEO a adopté ces ressources, sur un préavis favorable de la commission pédagogique. Le calendrier initial est respecté et les volumes 9^e (nouvelle dénomination) seront disponibles pour la rentrée scolaire 2009/2010.

L'aménagement des **Guides du maître** est réalisé sous contrat du secrétariat général

de la CIIP pour les volumes 9^e - au sens de la Convention scolaire romande. Ils seront également disponibles pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Grammaire de référence élèves: il s'agit de mettre en chantier une conception d'ensemble d'une grammaire de référence pour l'élève pour le secondaire I. Le rapport de la Commission d'évaluation souligne que cette grammaire doit être en cohérence avec le choix des collections qui a été opéré, soit avec *L'atelier du langage* et le *Livre unique* Hatier. Un groupe de travail a été mis en place dans le courant de l'automne 2008 sous l'égide du secrétariat général de la CIIP afin d'élaborer une conception d'ensemble. Une fois cette proposition validée par les groupes de travail concernés par l'enseignement du français et par la Commission d'évaluation. Un préavis pourra être demandé à la CLEO et à la Commission pédagogique. La Conférence statuera ensuite sur la base de la proposition de la Commission d'évaluation et l'introduction devrait pouvoir se faire pour l'année scolaire 2010-11.

Pour l'ensemble des degrés

Cadre terminologique

La CIIP a décidé de mettre en chantier un cadre terminologique englobant les besoins des langues vivantes et des langues anciennes en s'appuyant sur les quatre collections de moyens d'enseignement retenues.

Cellule de veille

La CIIP a décidé de mettre en place une cellule de veille dont le mandat principal sera de dresser l'inventaire des nouvelles parutions sur le marché francophone. Cette cellule devra voir le jour dans un délai

d'une année, soit jusqu'au mois de juillet 2008. Elle devrait s'appuyer sur le REREF (Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français).

Moyens pour élèves non-francophones

Un chantier devra être ouvert en relation avec le choix et/ou la réalisation de moyens d'enseignement pour les premiers apprentissages de français par les élèves allophones. Le GREF (Groupe de référence « Enseignement du français ») et le nouveau réseau des responsables de la formation et de l'intégration des élèves d'origine étrangère mèneront conjointement ce chantier. Lorsque ces moyens auront pu être avalisés par la Commission d'évaluation, un préavis pourra être demandé à la CLEO et à la Commission ensuite de quoi la CIIP statuera sur la base de la proposition de la commission d'évaluation.

Boîte à outils

Une conception d'ensemble des boîtes à outils pour l'entrée dans l'écrit et les niveaux primaire et secondaire I devra être élaborée par le secrétariat général de la CIIP.



Les dossiers « allemand - nouveaux moyens d'enseignement »

Les différents organes concernés (Réseau des responsables de l'enseignement des langues étrangères – RERLANG, Groupe de référence pour l'enseignement des langues étrangères – GREL) planchent sur l'avenir des moyens d'enseignement de l'allemand. Des moyens comme « Tamburin », « Auf Deutsch ! » ou « Geni@I » sont maintenant bien implantés depuis plusieurs années. L'évolution de la situation, tant du côté des éditeurs qu'en raison de l'introduction

du futur Plan d'études romand (PER) dès 2011, conduit naturellement à se poser la question des moyens d'enseignement romands pour l'allemand. Un premier état de situation a été déposé auprès de la Commission d'évaluation. Il propose différents critères décrivant les contours de la conception qui devrait présider au choix d'un ou de plusieurs moyens d'enseignement dans les cinq à dix ans.

Projet de renouvellement

La Suisse romande s'est dotée en 1998 de nouveaux moyens d'enseignement d'allemand pour les degrés 3 à 9 à l'issue d'une longue phase d'expérimentation et de discussion. Il s'agit de la collection **Tamburin** pour les degrés 3 et 4, de **Tamburin** et/ou de **Auf Deutsch !** pour les degrés 5 et 6 et de **Auf Deutsch !** et/ou **Sowieso** pour les degrés 7 à 9. Les Départements devaient introduire ces collections jusqu'à la rentrée 2001/2002. Le bilan établi a montré que la collection *Tamburin* (utilisée dans tous les cantons) était généralement appréciée des élèves et des enseignants. Des ajustements ont été opérés dans la plupart des cantons et du matériel complémentaire a été créé. L'analyse a mis en évidence l'existence de besoin de matériel complémentaire. La collection *Auf Deutsch !* présente dans quatre cantons, doit être abandonnée, en raison de quelques critiques et surtout du

fait que la maison d'édition va en arrêter la production ; de plus tous les cantons utilisant la collection *Sowieso* ont manifesté leur intention de passer à la collection *Geni@I* ; certains cantons ont également manifesté leur intention de n'avoir qu'une seule collection au secondaire I. Ces deux mouvements ont conduit à ce que la collection *Geni@I* devienne progressivement la seule méthode utilisée en Suisse romande de la 7^e à la 9^e. Parallèlement à ce mouvement « d'uniformisation », certaines décisions cantonales montrent qu'à l'horizon 2012/13, *Geni@I* sera utilisée dans tous les cantons, dès la 7^e année à Genève, Neuchâtel, Jura et Berne, à partir de la 6^e dans les cantons du Valais et de Fribourg et dès la 5^e dans le canton de Vaud. Un problème de coordination pourrait alors se poser.

Mandat de la Commission d'évaluation

La Commission d'évaluation a donné mandat au GREL en 2006 de « réexaminer l'ensemble des questions en lien avec l'enseignement de l'allemand de façon à déterminer dans quelle mesure les moyens d'enseignement d'allemand actuels au niveau primaire sont adaptés aux objectifs de la Déclaration de la CIIP sur la politique des langues en Suisse romande (2003) ». Le groupe de travail devra faire une pro-

position de planification tenant compte de l'introduction de l'anglais en 5^e primaire (future 7^e) et d'une nouvelle pondération des critères pour le choix d'un moyen. Le GREL doit aussi soumettre le cahier des charges au RERLANG (Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères) afin que la Commission d'évaluation puisse se prononcer.

Les dossiers « anglais - nouveaux moyens d'enseignement »

La procédure d'appel d'offre publique lancée par la CIIP en 2008 afin d'acquérir un moyen d'enseignement existant a dû être suspendue, en raison, surtout, du fait qu'une nouvelle jurisprudence est en cours d'introduction en matière d'adjudication de marchés publics. La CIIP est contrainte

d'attendre l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (CSR) avant de procéder à une adjudication. L'introduction du nouveau moyen d'enseignement de l'anglais, prévue de manière généralisée initialement en 7^e en 2012, pourrait être reportée à la rentrée 2013-2014.

PER : quels moyens d'enseignement en mathématiques ?

VIRIDIANA MARC

COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP ET MEMBRE DU GROUPE RESSOURCES CIIP

Sur le plan romand, l'élaboration de plans d'études et de moyens d'enseignement, en mathématiques tout spécialement, est une longue histoire, faite d'ajustements et d'aménagements. Quel avenir peut-on prévoir pour les moyens d'enseignements mathématiques actuels avec la venue du PER ?

Un peu d'histoire

On ne peut parler des moyens d'enseignement actuels en mathématiques sans se pencher sur l'histoire qui les a fait naître. En effet, ils sont un héritage direct de l'innovation entreprise dans le contexte européen des années soixante¹. En 1958, le Bureau du personnel scientifique et technique de l'OECE (ancienne OCDE) lance un colloque à Royaumont d'où partira la réforme des *Mathématiques Nouvelles*. C'est dans ce mouvement de rénovation touchant de nombreux pays que des expérimentations locales furent entreprises² en Suisse romande. Ainsi, suite à la constitution en 1967 de la *Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement* (CIRCE I), le plan d'études pour les années primaires 1 à 4, adopté en 1972, permet, en mathématiques, l'écriture d'une première édition de moyens d'enseignement romands. Ceux-ci sont mis à disposition des classes de première année dès 1973. S'enchaînent alors, pour les

5^e et 6^e années, des moyens romands mathématiques (1976) et CIRCE II (1979).

L'harmonisation des pratiques mathématiques au niveau romand est ainsi initiée. Les premiers travaux d'évaluation pris en charge au niveau romand par l'IRDP portent alors essentiellement sur l'innovation proposée au travers des nouveaux moyens. Ainsi, c'est dans une succession d'évaluations des innovations pédagogiques qu'une deuxième édition des moyens 1-4 et 5-6 voit le jour, tenant compte de l'évolution des conceptions didactiques adoptées en cohérence avec les derniers résultats issus de la recherche. Alors que CIRCE III pour les années 7, 8 et 9 est adopté en 1986, il faudra attendre 2003 pour voir des moyens romands dans les classes du secondaire I, tandis qu'au primaire, lancé dans un processus de réajustements successifs, une troisième édition des moyens d'enseignement voit le jour dès 1996.

Les évaluations romandes en mathématiques

À travers ces moyens d'enseignement romands, l'impulsion pour une harmonisation des pratiques est donnée. L'IRDP est chargé de conduire, dès 1974, un ensemble de recherches évaluatives pour les mathématiques : les responsables scolaires souhaitent ainsi se donner les moyens de suivre de près l'innovation entreprise et d'éviter le risque d'une dérive de cette innovation. Les recherches du moment insistent sur l'importance de ne pas se centrer seulement sur l'accueil initial réservé par les enseignants, mais d'étudier également – et contrairement aux habitudes du moment – toute la phase de mise en œuvre. L'idée alors novatrice d'évolutivité est d'œuvrer dans une perspective adaptative où se

côtoient autant une adaptation des pratiques pédagogiques qu'une adaptation du projet lui-même. Ainsi, avant de parler de l'efficacité d'une innovation, sont prises en compte les multiples dimensions – objectives et subjectives – qui en façonnent l'implantation et en influencent le cours. En d'autres termes, la question n'est plus de savoir si une méthode pédagogique doit être adoptée ou rejetée, mais de permettre les décisions relatives au guidage de l'innovation.

Ainsi, dans les évaluations successives de la 1^{re} à la 6^e primaire effectuées entre 1975 et 1981³, ont autant été envisagés des adaptations des programmes que des

¹ En pleine guerre froide, le succès du lancement du premier satellite russe en 1957 provoqua une onde de choc dans les pays de l'Ouest : les Russes avaient-ils une plus grande avance technologique et fallait-il revoir l'enseignement des sciences ?

² PERRET, J.-F., *Connaissances mathématiques à l'école primaire - Présentation et synthèse d'une évaluation romande*, IRDP 1988

³ Perret, Jaquet, Cardinet, Georges, Pochon, *Connaissances mathématiques à l'école primaire, Bilan des acquisitions en fin de première - deuxième - troisième - quatrième - cinquième - sixième année*, IRDP 1988, 1991

réajustements des conditions d'apprentissage pouvant conduire à proposer des améliorations didactiques. Les conclusions présentent donc l'innovation du curriculum non comme un « produit » à adopter tel quel ou à rejeter, mais comme un ensemble de conditions favorables à assurer pour permettre l'évolution progressive des pratiques.

S'enchaînent ensuite une nouvelle édition de moyens pour le primaire, une évaluation des moyens⁴ 5–6 sur l'utilisation des ouvrages par les enseignants ainsi que sur leur degré d'adhésion à ces moyens,

Le PER et les moyens d'enseignement

Si l'organisation du domaine « Mathématiques et sciences de la nature » peut interpellier quant à la place des mathématiques et, plus particulièrement, à la place de certains champs de travail, les premiers constats tendent à montrer que les intentions des mathématiques proposées dans le PER sont cohérentes avec les orientations qu'a prises l'enseignement des mathématiques sur le plan romand ces trente dernières années.

Ainsi, l'ensemble des connaissances et compétences inscrites dans le PER pour les mathématiques ne constitue pas une révolution mais la stabilisation de pratiques harmonisées sur le plan romand. Il semblerait alors peu probable que le PER soit en rupture avec les moyens d'enseignements romands mathématiques.

Ainsi, la question de savoir si les moyens d'enseignement actuels en mathématiques peuvent permettre une mise en application

une nouvelle édition des moyens 5–6, et les évaluations *Mathéval*⁵ 2P et 4P qui interrogent l'enseignement au regard des objectifs fixés par le plan d'études. Prenant acte des conclusions de ces deux dernières évaluations, la CIIP crée, en 2007, le Groupe de Référence pour l'Enseignement des Mathématiques (GREM), chargé de proposer des mesures d'amélioration des moyens suite aux conclusions de ces enquêtes. Il confie alors à l'IRDPA un mandat d'évaluation des moyens 7-8-9 pour assurer le suivi de l'introduction de ces nouveaux moyens au secondaire I.

cohérente du PER doit avant tout mener à interroger :

- les options didactiques du PER bien que volontairement restreintes dans ce projet – ce qui se fera à travers la consultation sur le projet – et
- l'utilisation que font les enseignants des moyens d'enseignement – ce qui se fera notamment à travers les futures évaluations des moyens d'enseignement.

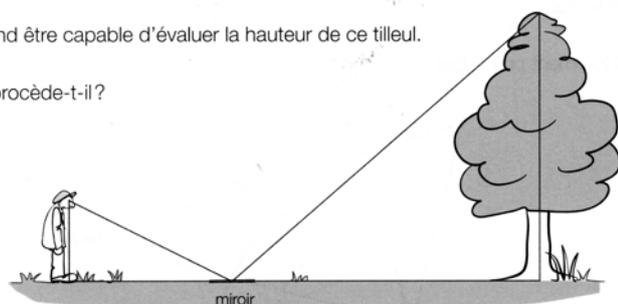
Les conclusions de ces deux analyses devraient permettre une meilleure estimation des travaux à entreprendre autour des moyens d'enseignement ainsi que sur le PER. Il serait alors bon de privilégier des réajustements cohérents afin de préserver les qualités de chacun des objets présentés. Tout particulièrement, il s'agira de permettre un développement du PER privilégiant une version informatique ouverte sur des ressources et des compléments aux moyens d'enseignement et qui soit un véritable outil de travail pour l'enseignant.



248. Miroir, mon beau miroir...

Aloys prétend être capable d'évaluer la hauteur de ce tilleul.

Comment procède-t-il ?



Mathématiques et sciences de la nature (problème tiré de Mathématiques 7-8-9, Géométrie)

⁴ « *Math 5–6 ... pas si mal !* », coordonné par Calame J.-A., Recherches 95.102 – janvier 1995

⁵ Ouvrages coordonnés par Antoniotti J.-P., IRDPA, mai 2003 et août 2005

Moyens d'enseignement Géographie-Histoire-Sciences : où en sommes-nous ?

PATRICIA GILLIÉRON
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE CIIP

Sur une décision de la CIIP datant du mois de mars de cette année, les chantiers des moyens d'enseignement dans les disciplines Géographie, Histoire et Sciences viennent de s'ouvrir. Les différents groupes d'experts ont débuté leur travail; ils sont chargés de proposer des ressources pour l'élève et pour l'enseignant, en conformité avec les contenus et les démarches du futur Plan d'études romand (PER).

La décision de la CIIP s'appuie sur deux rapports d'experts déposés, pour l'un, en juin 2007 et, pour l'autre, en septembre de la même année. Le premier groupe de travail était notamment chargé d'analyser l'utilisation du classeur *Connaissance de l'environnement 1P-3P* (anciens) dans les cantons romands ainsi que de déterminer les besoins des enseignants en moyens didactiques pour ce domaine. Les membres du second groupe étaient chargés,

en collaboration avec leur Département de l'instruction publique, d'une évaluation des besoins pour le primaire (1P-8P¹), assortie d'un ordre de priorité d'introduction de nouveaux moyens d'enseignement. Ce second rapport devait également contenir un « cadre conceptuel » (type d'ouvrage, démarche d'apprentissage, etc.) susceptible d'orienter le choix de nouvelles ressources.

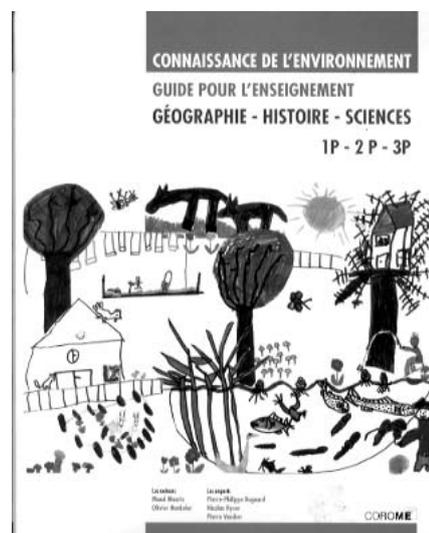
Les besoins prioritaires

Les travaux de ces deux groupes ont établi, d'une part, la nécessité d'adapter le classeur *Connaissance de l'environnement 1P-3P* (anciens) pour les classes de 1P-4P² (il s'agit d'opérationnaliser le contenu du classeur existant au moyen de séquences pratiques, en tenant compte du découpage des cycles du Plan d'études romand) et, d'autre part, le besoin de proposer au niveau romand de nouveaux moyens d'en-

seignement 5P-8P dans l'ordre de priorité Histoire, Géographie puis Sciences. Le groupe de travail propose que l'éducation à la citoyenneté soit intégrée de manière transversale dans les disciplines Géographie et Histoire. Par ailleurs, les experts des deux groupes relèvent l'importance d'intégrer, dans les nouveaux moyens d'enseignement, des activités favorisant l'éducation au développement durable.

Le cadre des travaux actuels

Afin de répondre aux demandes exprimées par les cantons romands dans les rapports d'experts, d'autres groupes ont débuté leurs travaux. Le groupe *Adaptation du classeur Connaissance de l'environnement 1P-3P* revisite les fiches du moyen d'enseignement en tenant compte des contenus du PER; de nouvelles activités devront être créées pour les deux premières années de la scolarité. Le groupe *Choix des moyens d'enseignement Géographie 5P-8P* est chargé de proposer des nouvelles ressources romandes dans cette discipline; les propositions doivent, si possible, s'opérer dans le cadre du marché de l'édition avec la possibilité d'entreprendre, le cas échéant, un certain nombre de modifications. Et pour terminer, le groupe *Choix des moyens d'enseignement Histoire 5P-8P* réalise un travail identique au groupe *Géographie*.



¹ Les années citées dans cet article reprennent la dénomination HarmoS (1P-8P HarmoS correspondent aux 2 années enfantines et aux classes de 1re à 6e années actuelles).

² HarmoS rend obligatoire les deux années d'école enfantine et remplace leur dénomination par 1P-2P.

a) *La prise en compte de la version actuelle du Plan d'études romand*

L'ensemble des travaux actuels prennent en compte le Plan d'études romand, alors même que celui-ci n'est pas encore rédigé de manière tout à fait définitive. Une première version du PER a été déposée en 2007 et a fait l'objet d'une consultation dans les cantons romands entre septembre et novembre 2008. Si l'acceptation générale des divers aspects des propositions a été favorable, de nombreuses remarques ou demandes de modifications ont été formulées, et ceci dans tous les domaines. L'intérêt et la pertinence de celles-ci ont incité les chefs de département à repousser d'une année l'introduction du PER dans les classes (de la rentrée scolaire 2010 à celle de 2011) et à accepter que certaines modifications soient prises en compte. Ce travail sera réalisé de septembre à décembre 2009. Un premier répertoire des demandes a montré que les disciplines Géographie et Sciences du 1^{er} et 2^e cycle (1P-4P et 5P-8P) n'allaient pas subir de changements importants. C'est sur la base de ces informations que la création des groupes d'experts actuels a été prise.

Par contre, les remarques en Sciences (2^e et 3^e cycle) ainsi qu'en Géographie et Histoire 9S-11S (3^e cycle) sont plus conséquentes et demanderont des modifications plus importantes. Les groupes d'experts chargés du choix des moyens dans ces disciplines et dans ces années devront dès lors attendre que les travaux d'aménagement du PER soient terminés pour être constitués. Les travaux pour le 3^e cycle devront également attendre l'analyse des besoins dans les cantons romands, effectuée actuellement par la Commission d'évaluation (COMÉVAL) de la CIIP.

b) *Les critères d'évaluation des ressources*

L'adaptation du classeur *Connaissance de l'environnement 1P-3P* ainsi que l'analyse des moyens d'enseignement existant sur le marché de l'édition sont entrepris sur la base d'une grille d'évaluation. Outre des indications sur le moyen d'enseignement (titre, éditeur, provenance géographique, etc.), le type de celui-ci (ouvrage, brochure, CD-Rom, DVD-Rom, etc) et le concept éditorial, la grille, rédigée sur la

base du Plan d'études romand et des rapports précédant l'ouverture des chantiers, comporte 6 rubriques. Les trois premières concernent la cohérence de la ressource analysée avec les visées et les intentions du PER (acquisition de savoirs et de repères, questionnement sur les relations, développement de l'éducation citoyenne, intégration de la Formation générale), la cohérence avec les progressions des apprentissages et les attentes fondamentales (thèmes, questionnement, contenus d'apprentissages par cycle ou demi-cycle, apprentissages interdisciplinaires) et la cohérence avec les démarches de travail (questionnement, observation, expérimentation, comparaison). Les deux rubriques suivantes concernent l'accessibilité de la ressource, d'une part, pour les élèves et, d'autre part, pour les enseignants. Les deux dernières rubriques abordent l'évaluation des apprentissages (indications d'évaluations intégrées, autoévaluation des apprentissages, etc.) et le contexte extérieur (grilles horaires des cantons et conditions cadre matérielles et organisationnelles).

La grille d'évaluation permet au groupe de travail de définir si la ressource analysée est à proposer telle quelle aux cantons romands, à proposer sous réserve de modifications ou à ne pas proposer.

c) *Des moyens d'enseignement au sens large*

Les moyens d'enseignement ne se limitent plus à des ouvrages traditionnels. Cette dénomination est souvent remplacée ou complétée par celle de ressources didactiques et concernent aussi bien des manuels, que des lignes directrices ou des recommandations à l'intention des enseignants, des fiches de travail pour les élèves, des ressources informatiques ou des supports audiovisuels. Le souhait de créer un site sur lequel prendrait place le Plan d'études romand ouvre la possibilité d'envisager des ressources accessibles en ligne. Les différents groupes actuels prennent en compte une définition des moyens d'enseignement au sens large et restent attentifs aux nouvelles possibilités offertes, notamment au travers de l'utilisation des MITIC en classe.

Les délais des travaux

Les travaux des premiers groupes d'experts chargés du choix des moyens d'enseignement viennent donc de débuter. D'autres devraient commencer leurs travaux début 2010. L'objectif de chacun d'entre eux est de parvenir à proposer des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

en Géographie, Histoire puis en Sciences pour l'enseignant et pour les élèves d'ici à la rentrée scolaire 2011. L'introduction du PER, prévue cette même année, bénéficierait ainsi d'un matériel adapté pour l'ensemble des cantons romands.

Quels moyens d'enseignement pour répondre aux exigences du PER quant à l'utilisation de l'ordinateur et des ressources numériques ?

LUC-OLIVIER POCHON
CHERCHEUR À L'IRDP

Il est évidemment présomptueux de vouloir répondre en quelques lignes et de façon définitive à cette question. Le sujet est complexe. La ligne de démarcation entre les aspects disciplinaires de « l'informatique » et ceux de formation générale reste mouvante. Par ailleurs, les deux volets « formation à » et la « formation par » l'ordinateur restent fortement imbriqués. Il s'agit aussi de différencier le simple accès à des ressources éducatives en lignes des pratiques interactives face à l'écran de l'ordinateur.

En se référant à l'état actuel, il est possible de constater que les machines sont bien présentes dans les classes. La quasi-totalité des écoles de Suisse romande est connectée à Internet. Des opérations de formation

du corps enseignant ont lieu de façon régulière. Bref, il est bien loin le temps des pionniers. Mais qu'en est-il des moyens d'enseignement et des prescriptions dans ce domaine ?

Les pratiques cantonales actuelles

Il est devenu commun de considérer le domaine MITIC¹. Celui-ci regroupe l'éducation aux médias « classiques » (dont s'occupait anciennement le GRAVE, Groupe de travail romand de l'audiovisuel à l'école) à laquelle s'ajoute la nouvelle lucarne de l'écran de l'ordinateur (le MI), et l'utilisation de ressources « informatiques » (le TIC) dont il sera principalement question par la suite.

La pratique qui prévaut dans les deux premiers cycles de la scolarité obligatoire est l'intégration aux autres branches. Toutefois, mis à part, sauf erreur, les cantons de Fribourg et du Tessin, aucune prescription ne figure à ce propos dans les plans d'étude officiels. A fortiori, il n'existe pas de moyens d'enseignement bien définis pour ces niveaux. Néanmoins de multiples ressources sont disponibles. Par exemple, le Centre MITIC interjurassien propose des activités aux classes de l'école primaire

et infantine dans un « coffret » MITIC². Dans l'Espace romand de la formation, des fiches d'activités sont également diffusées³ et une animation est consacrée au sujet durant une semaine chaque année.

Au niveau du 3^e cycle, les situations sont plus formalisées mais restent disjointes. Pour le MI, l'intégration aux autres branches subsiste (sauf à Fribourg où une option spécifique existe), alors que pour le TIC les grilles horaires peuvent proposer entre autres possibilités : une période durant les trois années, une période durant l'une ou l'autre des trois années, la présence possible d'options obligatoires à choix ou facultatives. Si « l'informatique » figure dans les plans d'études, parfois de façon bien détaillée, il n'existe pas en général de moyens d'enseignement officiels (aussi bien pour le MI que pour le TIC). Matériel et suggestions divers sont également mis à disposition sur des sites Internet.

Que demande le PER en « informatique » ?

Le domaine MITIC figure dans la partie « formation générale » du PER. Nous nous limiterons ici au volet TIC.

Dans les attentes fondamentales de l'usage de l'ordinateur, on trouve pour le premier cycle l'utilisation basique de l'ordinateur (mise en route, arrêt, l'usage du clavier et la souris, lancement d'une « ressource » numérique) et la création de brefs documents (dessins, textes courts). Les deuxième et troisième cycles prolongent ces visées avec quelques compléments (usage du correcteur orthographique, par exemple)

et en adaptant les exigences, notamment du point de vue volume de travail et du degré d'autonomie. Par ailleurs, le deuxième cycle voit apparaître le téléchargement de documents et la recherche d'informations avec un moteur de recherche. Au troisième cycle, l'utilisation de la messagerie électronique est introduite.

Les compétences exigées semblent suffisantes pour permettre un usage pédagogique de ressources électroniques. Ces compétences peuvent même s'acquérir « sur le tas » sans nécessiter de volumineux

¹ Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication.

² <http://www.coffretmitic.ch>

³ <http://www.e-media.ch>

moyens d'enseignement. Cette opinion semble assez partagée. Toutefois, la mise à disposition d'un fil rouge ou d'un « memento » précisant les diverses étapes à parcourir au long de la scolarité serait apprécié. Le PER remplit-il ce rôle ? Une description plus fine sera-t-elle à élaborer ? La question reste ouverte.

Par contre les problèmes de gestion d'une classe dans laquelle se trouvent plusieurs ordinateurs mériteraient quelques éléments méthodologiques et suggestions qui pourraient faire l'objet de fiches.

En définitive, le PER semble stabiliser la situation actuelle sans véritablement aller au-delà. Un travail complémentaire

pourrait être nécessaire afin de préciser une façon de gérer les savoirs des élèves entre les degrés, ceci en fonction de divers contextes : salles dédiées ou non ; heures spécifiques dans la grille horaire ou non. Les disparités inévitables militeraient pour une approche de type B21⁴ français en instaurant un portefeuille de compétences, ainsi que le propose la COMETE⁵, qui accompagnerait les élèves tout au long de leur scolarité

Mais au-delà de ces savoir-faire de « l'honnête écolier », la question se pose : ne faudrait-il pas viser des savoirs plus pointus à propos de certains logiciels ?

Le PER et la question des sciences

Si les domaines des langues et des MITIC se partagent dans le PER la formation à l'usage du traitement de texte (la question d'un support de cours peut être posée à ce propos), une telle alliance n'existe pas dans la situation actuelle du côté des sciences. Dans le cas de la mathématique, par exemple, il existe pourtant des activités et des notions informatiques qui prolongent des savoir-faire et des savoirs mathématiques (programmation) ou qui, relevant du courant de « mathématique expérimentale », sont fortement modulées par des opérations informatiques (géométrie dynamique, simulations, etc.). L'apprentissage de ces logiciels spécialisés se fait difficilement dans un « bain » informatique sans planification didactique.

Dans la partie du PER consacrée à la mathématique, il est évoqué l'utilisation de feuilles de calcul, mais sans que des at-

tentes fondamentales ne soient formulées pour autant. Pas d'attentes fondamentales non plus du côté de la mathématique expérimentale. Le PER se contente de signaler à ce propos les logiciels de géométrie.

La prudence est donc de mise. Cela peut se concevoir, si l'on perçoit le PER avant tout comme un élément fédérateur qui pourra s'enrichir ultérieurement. Toutefois, cette frilosité est regrettable selon plusieurs avis qui déplorent un manque de vision par rapport aux technologies informatiques qui nécessitent des savoirs et des façons de penser nouveaux. Elle confirme qu'utiliser les technologies pour apprendre prime sur apprendre à utiliser les technologies comme le notent Bernadette Charlier et Pierre-François Coen dans le numéro de la revue des HEP consacré à la formation des enseignants et à l'intégration des TIC⁶.

Pour conclure

En définitive, il semble que la question des moyens d'enseignement concernant l'usage de l'ordinateur proposé par le PER soit d'une urgence relative. Par contre, la consultation qui a eu lieu nous dira si les indications proposées par le PER sont suffisantes pour assurer un développement des compétences tout au long de la scolarité. Le portefeuille proposé par la COMETE pourrait constituer le complément adéquat.

Un autre aspect du problème des moyens d'enseignement concerne le domaine des mathématiques et des sciences. Dans ce cas, il s'agirait de réfléchir avant tout aux niveaux des attentes en ce qui concerne les

logiciels spécialisés les plus couramment cités avant de s'intéresser aux supports de cours qui s'intégreraient dans les moyens d'enseignement de la mathématique et des sciences.

Au-delà de toutes les intentions formulées par les plans d'études ou les programmes de formation continue, l'information à disposition sur les usages effectifs des ressources numériques semble assez fragmentaire. Qu'en est-il des difficultés d'utilisation de l'ordinateur dans les classes ? Quels sont les dispositifs qui « marchent » ? Quelles sont les ressources numériques utilisées ? Ne serait-il pas temps de brosser un tableau à ce sujet ?

⁴ Brevet Informatique et Internet

⁵ Ligne directrice no 5 des Lignes directrices « MITIC » proposées par la COMETE (29.08.08).

⁶ Charlier, B. & Coen, P.-F. (2008). Formation des enseignants et intégration des TIC : faire le bilan pour comprendre. *Revue des HEP de Suisse romande et du Tessin*, 7 (2008), 5-8.

Ressources numériques d'enseignement et droit d'auteur

CLAUDE PAROZ

2XLIBRE.NET - SOCIÉTÉ DE SERVICES EN LOGICIELS LIBRES

L'apparition de ressources en ligne, à disposition du plus grand nombre et multipliables à l'infini, complexifie la question de leurs droits d'auteur. Les logiciels dits « libres » apportent un nouveau cadre juridique et de nombreux avantages en terme de créativité.

Du papier à l'électron

Que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de manière plus générale, la question des droits d'auteur pour les supports physiques traditionnels (papier, photos, etc.) est réglée depuis de nombreuses années par le système des tarifs des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur¹. Ce système semble fonctionner de manière satisfaisante pour les différentes parties.

Avec les ressources informatiques, on est confronté à de nouveaux paramètres qui ne permettent pas toujours de simplement extrapoler les principes établis pour les ressources classiques.

Une caractéristique essentielle des ressources numériques consiste dans leur faculté d'être multipliées à l'infini sans occasionner de coûts supplémentaires. Le principe de rareté induit par le support physique du moyen

traditionnel disparaît. D'autre part, les moyens nécessaires à la réalisation de ressources de qualité sont dorénavant à la portée du plus grand nombre. La production de contenu tend à se démocratiser. On peut vraiment parler d'un changement de paradigme.

Afin de ne pas chambouler les modes de diffusion traditionnels des contenus, la rareté intrinsèquement absente des ressources numériques a parfois été artificiellement réintroduite par des moyens techniques ou légaux. Mais petit à petit, on peut observer que ces différents procédés tendent à disparaître, à l'exemple de la disparition progressive des dispositifs de protection (DRM) dans les magasins de musique en ligne². D'autres systèmes de perception sont instaurés à un niveau politique cette fois pour répondre à la problématique de la rétribution équitable des auteurs.



Entre copyright traditionnel et domaine public

Avec l'arrivée d'Internet, le monde éducatif se retrouve devant une gigantesque collection de ressources, dont la qualité, la pertinence et les droits d'utilisation sont de toutes diversités. La sélection des ressources les plus adéquates en rapport avec des objectifs d'enseignement et d'apprentissage définis garde donc plus que jamais toute sa valeur.

Du point de vue des droits d'utilisation, la situation n'est pas fondamentalement différente par rapport aux supports physiques traditionnels. A priori et sans mention particulière, une ressource est toujours protégée par le droit d'auteur.

Afin de permettre la réalisation et le développement communautaires de ressources numériques tout en garantissant la reconnaissance et les droits moraux sur les contenus produits, les logiciels ont pavé la voie avec la création d'un cadre juridique sous forme de licences dites « libres »³. Pour recevoir ce qualificatif, une licence doit respecter quatre libertés de base : liberté d'utiliser, d'examiner le code source, de modifier et de redistribuer⁴. Par analogie, d'autres types de licences libres plus adaptées aux ressources numériques autres que les logiciels ont été développées avec le temps. Parmi les plus connues et les plus utilisées dans le monde, on peut citer

¹ <http://www.educa.ch/dyn/115749.asp>

² ZDNet.fr, Universal Music France renonce partiellement aux DRM (29 octobre 2008) <http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39384524,00.htm>

³ <http://www.opensource.org>, <http://www.gnu.org>

⁴ <http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html>

la licence de documentation libre GNU (GFDL), dont se réclament les contenus de la célèbre encyclopédie collaborative Wikipédia, et la famille de contrats Creative Commons⁵.

Un des aspects les plus intéressants de ces types de licences dans le contexte éducatif est leur potentiel créatif, par le fait qu'elles autorisent explicitement la réutilisation des contenus dans une optique de construction progressive des connaissances, procédé bien rôdé dans le domaine de la

recherche scientifique, par exemple. Plus que l'avantage économique induit par la liberté d'accès, les perspectives d'évolution, d'amélioration et de réutilisation des ressources pédagogiques sans entrave à la publication ouvrent la voie à des scénarios riches et motivants.

Au sein du corps enseignant, ce type de ressources crée des conditions favorables à l'établissement d'une culture participative et collaborative de réalisation de ressources pédagogiques pertinentes.

Tableau comparatif

	Utiliser	Modifier	Partager	Conserver des droits
Copyright traditionnel	Payant ou soumis à conditions (a)	Si le format le permet	Non	Oui
Licence libre	Oui	Oui*	Oui	Oui
Domaine public**	Oui	En général	Oui	Non

* Une licence libre exige que le format source soit rendu disponible.

** Toute œuvre « tombe » dans le domaine public 70 ans après la mort de son auteur ou de son dernier coauteur. Cette durée est de 50 ans pour les logiciels.

Où les ressources seules ne sont pas suffisantes

L'accumulation de ressources juxtaposées, quel que soit leur statut ou leur quantité, n'est pas suffisant pour permettre aux consommateurs d'en profiter dans les meilleures conditions. Des banques de données de ressources pédagogiques, ce n'est plus ce qui manque ! C'est là que la valeur ajoutée d'un processus éditorial prend plus que jamais tout son sens : sélection, élaboration, hiérarchisation, etc.

Ce rôle peut aussi bien être assumé par un éditeur commercial que par des commissions institutionnelles, des structures associatives⁶ ou des groupes d'enseignant-e-s informels. Dans l'optique de la sélection de ressources pertinentes, il s'agit de ne négliger aucun de ces acteurs potentiels.

Conclusion

Le devoir de l'institution n'est pas de favoriser idéologiquement tel ou tel modèle de production, mais il est d'observer le paysage des ressources et moyens d'enseignement et de sélectionner ceux dont le rapport « coûts – qualité » semble le plus favorable. Cependant, la notion de qualité a également évolué, et la capacité d'évolution et d'enrichissement dynamique d'un produit fait dorénavant aussi partie des critères à prendre en compte. Sur ce point, la souplesse des modèles de déve-

loppement de ressources libres présente un avantage indéniable.

Et si le caractère ouvert de ces ressources permet de passer d'une simple consommation à une réelle construction des connaissances, ce sera certainement au bénéfice du plus grand nombre.

Bibliographie

Serveur suisse de l'éducation, droit d'auteur et éducation, <http://www.educa.ch/dyn/115722.asp>

Jean-Pierre Archambault, ÉCONOMIE DE L'IMMATÉRIEL : VERS QUELS MODÈLES ? <http://www.epi.asso.fr/revue/articles/a0303c.htm>

Les turbulences de l'édition scolaire - Une conférence de Jean-Pierre Archambault, <http://www.framasoft.net/article4390.html>

Olivier Blondeau et Florent Latrive, *Libres enfants du savoir numérique*, Éditions de l'Eclat, mars 2000

SCIDERALLE, association de soutien et de promotion de ressources libres dans l'éducation, <http://scideralle.org>

Ministère de l'éducation nationale (France), espace d'information et de sensibilisation juridique pour la communauté éducative, <http://www2.educnet.education.fr/legamedia>

Site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI), <http://www.ige.ch>

⁵ <http://fr.creativecommons.org>

⁶ cf. le cas « école » de l'association Sésamaths, <http://www.sesamaths.net>

Moyens d'enseignement : outils de coordination ou simples ressources ?

GEORGES PASQUIER
PRÉSIDENT DU SER

Considérés à l'origine comme les principaux instruments de la coordination romande, les moyens d'enseignement se réduisent aujourd'hui à une simple palette de ressources. La politique romande en la matière consiste, dans à l'ordre, à : choisir un moyen existant sur le marché, cas échéant l'adapter ; et en ultime recours en créer un nouveau. Regard du Syndicat des enseignants romands sur cette évolution.

La revendication d'obtenir des moyens d'enseignements communs pour la Suisse romande est très ancienne puisque deux ans après la fondation de la SIR (ancêtre du SER), lors du premier congrès de l'association romande des enseignants, on constate que « les instituteurs désireraient les voir uniformes (ndr : les manuels), en réservant toutefois leurs droits dans le choix qui en sera fait ». Il a fallu attendre 1970 pour voir apparaître les premiers moyens d'enseignement communs de mathématique. L'esprit qui a présidé dès lors pendant au moins deux décennies à l'élaboration des moyens d'enseignement a été le suivant : de manière pratique et réaliste, ceux-ci ont été considérés comme principal instrument de la coordination, bien au-delà des programmes et des objectifs, parce que destinés à

induire les didactiques choisies et une plus grande harmonisation des pratiques.

La production et l'édition de moyens d'enseignement romands ont été jugés (à raison bien souvent) comme le moyen le plus direct, le plus efficace et le moins onéreux d'imposer de nouvelles méthodologies et une pratique plus coordonnée non seulement entre les cantons, mais aussi à l'intérieur même de chaque canton, voire de chaque établissement. De très solides campagnes de recyclages obligatoires ont accompagné le plus souvent l'irruption de nouveaux moyens d'enseignement. Et ce, avec l'approbation (parfois critique) de la SPR (le SER de l'époque), qui y voyait une concrétisation bienvenue de l'harmonisation qu'elle appelait de ses vœux depuis longtemps.

28

Le poids sur la formation

Le passage au niveau suisse de plus de 150 instituts de formation des enseignants à une quinzaine de HEP, l'augmentation des exigences de la formation initiale, l'évolution aussi des objectifs du GRAP vers un plan d'études d'un type nouveau, tout cela a induit une nouvelle politique des moyens d'enseignement plus porteuse de l'idée de fournir aux professionnels une palette de ressources que de celle de produire des manuels communs garants de la coordination.

Face à cette tendance, le SER et les associations cantonales se sont souvent sentis partagés. Partagés entre l'envie de cautionner le plus souvent cette logique de professionnalisation qui mise sur la qualité de l'enseignant, nanti d'une solide formation initiale, pour faire les bons choix au bon moment, et la tendance à regretter aussi parfois qu'on n'ait plus cette très forte coordination, incarnée par des moyens vraiment communs et visiblement romands, produits d'une réflexion intercantonale, et objets de la meilleure attention des instances de vérification.

Le concept qui préside aujourd'hui à la politique romande des moyens d'enseignement

(choix, adaptation, production) a ses avantages et ses inconvénients. Le choix opéré parmi des ouvrages existants permettrait une très grande souplesse et une belle qualité s'il était vraiment large. Hélas, si l'on observe ce qui se passe avec l'enseignement du français, le marché est tout de même fortement influencé par les sautes d'humeur du ministre français de l'éducation. Prendre ce créneau, c'est, quelque part, opter pour un enseignement « Darcos », au mépris de la réflexion développée dans les forums successifs.

L'adaptation (choisir un moyen d'enseignement existant et le faire modifier à la sauce helvète) peut être une très bonne option, pour autant que cela fonctionne. Il y a des problèmes de masse critique, par exemple. Il n'est pas toujours facile d'obtenir d'un éditeur qu'il fasse un nombre considérable de corrections pour une part d'édition tout de même limitée. Par ailleurs, il est parfois plus facile de réaliser complètement des moyens d'enseignement que de modifier valablement du matériel existant.

La production indigène reste évidemment à bien des égards la meilleure des solutions, sauf évidemment sur le plan financier. Encore conviendrait-il de ne pas mesurer l'investissement au seul résultat matériel du produit fini, mais à l'aune de toute la réflexion qu'il a suscitée et qui servira à d'autres fins (plans d'études, outils didactiques, moyens d'évaluation, etc.). Au moment où l'accord HarmoS consacre l'espace linguistique comme responsable des plans d'études, des moyens d'enseignement et des procédures d'évaluation, l'énergie et le travail consentis pour produire des moyens d'enseignement ne

peuvent qu'être bénéfiques tant pour la mise en œuvre des plans d'étude que pour la production d'instruments d'évaluation et pour la cohérence intercantonale à tous les niveaux.

Par ailleurs, à l'avenir, si l'on maintient l'option de réduire la formation de généraliste à des catégories de diplômes limitées aux trois années de HEP menant au bachelor professionnel, on risque d'avoir un profil de compétences réduit et des fonctions de semi généraliste qui nécessiteront des moyens d'enseignement pouvant pallier un certain nombre de manques.

Le poids sur le PER

Il est évident que la profession évolue et que les conditions de son exercice ne peuvent échapper aux évolutions technologiques. Le PER en est un bon exemple que l'on sait plus dynamique à utiliser en hypertexte que dans sa version papier. Sa mise en œuvre sera déterminante et d'autant plus favorable aux apprentissages que des liens (pédagogiques et informatiques) pourront être faits entre les objectifs, les attentes et les moyens d'enseignement, au sens de ressources utiles aux apprentissages. Pour autant, cet objectif ambitieux est loin d'être passé dans les mœurs et dans les habitudes de l'ensemble des collègues, tant les moyens TIC semblent être encore dans bien des endroits marginaux, voire anecdotiques.

quant des TIC dans l'enseignement, les moyens « hard » manquent encore sensiblement, autant que les compétences de beaucoup d'enseignantes et d'enseignants et leurs possibilités de formation.

Là aussi, une politique vraiment volontariste consisterait à produire au-delà des frontières cantonales des ressources qui seraient en même temps des « moyens d'enseignement » et l'opportunité de faire évoluer la pratique et les capacités des collègues.

Par ailleurs les inconvénients pratiques et environnementaux de l'impression systématique des supports d'enseignement (il est absurde de se voir proposer en fichier informatique un manuel indispensable qu'on est condamné à imprimer ou photocopier pour tous les élèves) vont préserver encore longtemps une part belle à des manuels et des brochures ou cahiers produits de manière traditionnelle.

Si l'on veut vraiment (et ce serait souhaitable) mettre le poids sur le PER et sa meilleure utilisation possible, il faudra compter sur la formation tant initiale que continue, mais il faudra aussi et surtout compter sur le fonctionnement des équipes et des établissements. Les ressources et les moyens d'enseignement ont pu être un important levier d'harmonisation des pratiques et des attentes entre les cantons, ils l'ont prouvé. Il serait bon qu'ils jouent ce rôle également au niveau cantonal et même à l'intérieur des établissements. Pour ce faire, la façon d'utiliser les ressources et les moyens d'enseignement est aussi importante sinon plus que les outils eux-mêmes. C'est de culture d'établissement rendue vivante par une dynamique d'équipe et un bon leadership pédagogique dont l'école a besoin.

L'utilisation de l'informatique aux seules fins de produire du papier limite fortement le champ des possibles en éducation. Mais pour un usage plus large et plus consé-

Un effet de vitrine

Même lorsque l'harmonisation tant nationale que romande sera la meilleure possible, l'effet « vitrine » que représentent des moyens communs présents dans toutes les écoles de notre pays ne devra pas être négligé. Si la pratique d'un plan d'études commun, nourrie par des réalités professionnelles harmonisées, peut se traduire aussi par des signes extérieurs patents pour le public et les parents, l'école publique a tout à y gagner. C'est un élément supplémentaire qui doit être pris en compte dans la nouvelle politique de mise à disposition de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.

Entre choix, adaptation, production, il faudra que les bonnes décisions soient prises, dans l'intérêt de l'espace éducatif romand et de son évolution, dans celui surtout de ses « clients » les élèves et du défi que constitue leur réussite, mais aussi dans celui non moins important des enseignantes et des enseignants, pour qui de bons moyens d'enseignement et de bonnes ressources didactiques peuvent se révéler de précieux outils pour faire s'exprimer encore mieux leur génie pédagogique ordinaire et quotidien.

Les moyens d'enseignement : et si nous en parlions ensemble !

JUDITH VUAGNIAUX
MEMBRE DE LA FAPERT

Si les moyens d'enseignement utilisés en Suisse romande sont nombreux, il est à noter que les parents n'en voient qu'un tout petit échantillon au travers des travaux mis à la disposition des enseignants et ils se débrouillent la plupart du temps pour accompagner leurs enfants en trouvant des solutions à leur portée. Entre fiches plus ou moins colorées et chiffonnées ou livres parsemés de hiéroglyphes étranges, preuves flagrantes du manque d'intérêt des élèves pour la discipline concernée, que souhaiter comme moyens d'enseignement ?

Durant ces trente dernières années, l'école a évolué au rythme des réformes entraînant les moyens d'enseignement et leur terminologie dans la même foulée et laissant souvent les parents dépourvus d'explications et de références concernant cette même évolution.

La « non prise en compte » d'un partenariat actif entre l'école et les familles n'a pas permis le rapprochement nécessaire à une conception interactive des moyens d'enseignement et à leur diffusion.

En prévoyant l'école de demain, nous pourrions imaginer des moyens élaborés par cycle d'apprentissage comme c'est déjà le cas pour les mathématiques de la 7^e à la 9^e année. Expliquer aux parents dès l'école enfantine la démarche des apprentissages par cycle, permettrait également une meilleure compréhension du PER dans le public.

Mettre un point d'honneur à concevoir dans toutes les disciplines des supports

d'enseignements contenant à la fois les règles de références et les exercices *ad hoc* faciliterait considérablement la vie des parents et serait un atout non négligeable pour appuyer l'instruction à domicile. La fiche isolée sans références est une source quotidienne de conflits entre générations !

A l'heure des ordinateurs et d'Internet, nous pourrions rêver de trouver sur le Net des outils romands élaborés en concertation entre les partenaires de l'école, et adaptés à leurs besoins.

Dès lors, pour quelles raisons transporter autant de livres dans des sacs dont le poids peut atteindre presque dix kilos, alors que l'on pourrait trouver les règles et les exercices à faire sur Internet ? L'organisation des horaires par groupes de deux périodes au minimum diminuerait le nombre de disciplines enseignées dans la même demi-journée ainsi que le transport des livres et autres cahiers nécessaires.

En matière d'enseignement spécialisé, les parents ont un urgent besoin de trouver des moyens d'enseignement reconnus par l'école et adaptés aux difficultés de leurs enfants, que ce soit sous forme de jeux, de livres, de cahiers... Toutes les formes de supports sont les bienvenues et le recours à la créativité devrait être encouragé dans ce domaine plus spécifiquement.

Dans l'esprit d'un espace romand de la formation, entamer au sein de la CIIP une réflexion élargie et approfondie avec ses partenaires sur le thème des moyens d'enseignement engagera l'école et la société sur une voie d'ouverture et de dialogue favorisant l'interactivité et répondant aux critères qu'elle s'est fixés dans sa déclaration du 30 janvier 2003.



Nouvelles de la CIIP

CAROLINE CODONI-SANCEY
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE À LA CIIP

Le Jura aux commandes de la CIIP

La Ministre socialiste Elisabeth Baume-Schneider, Cheffe du Département de la formation, de la culture et des sports de la République et canton du Jura, accède à la présidence de la CIIP pour les quatre années à venir. Elle aura à cœur de poursuivre l'engagement de sa collègue vaudoise Anne-Catherine Lyon à la construction de l'Espace romand de la formation ; ainsi que d'entretenir d'étroites relations avec les partenaires privilégiés de la CIIP, notamment le SER¹ et la FAPERT². Le Conseiller d'Etat Charles Beer (GE) devient vice-président, en remplacement de M. Claude Roch (VS).



Convention scolaire romande en vigueur au 1^{er} août 2009

La CIIP a décidé d'aligner la date d'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (CSR) sur celle de l'Accord suisse HarmoS, à savoir au 1^{er} août 2009. Tous les parlements romands (le Tessin n'étant pas concerné) ont en effet ratifié ce texte entre avril 2008 et février 2009. Les cantons auront désormais six ans (au maximum)

pour mettre en oeuvre les objectifs visés par la Convention. Pour mémoire, cette dernière réalise HarmoS, tout en allant beaucoup plus loin sur certains points (cf. formation initiale et continue des enseignant-e-s, formation des cadres scolaires, épreuves romandes, profils de connaissance / compétence).

Bon accueil au PER

La consultation menée sur le projet de plan d'études romand (PER), de fin août à fin novembre 2008 auprès des Départements romands de l'instruction publique, du SER et de la FAPERT, a suscité un écho globalement favorable. Dans son organisation, sa structure et ses différentes parties, le PER est bien reçu et accepté ; et la pertinence d'un plan d'études commun, intercantonal,

n'est pas remise en cause. Les nombreuses remarques formulées permettront toutefois d'en améliorer le contenu ; et seront intégrées d'ici à l'été prochain. Ce projet, un des piliers de la CSR, devrait en principe entrer en vigueur à la rentrée 2011-2012. A cette fin, la CIIP a adopté un concept-cadre d'information et de formation du corps enseignant.

40 ans de l'IRDP

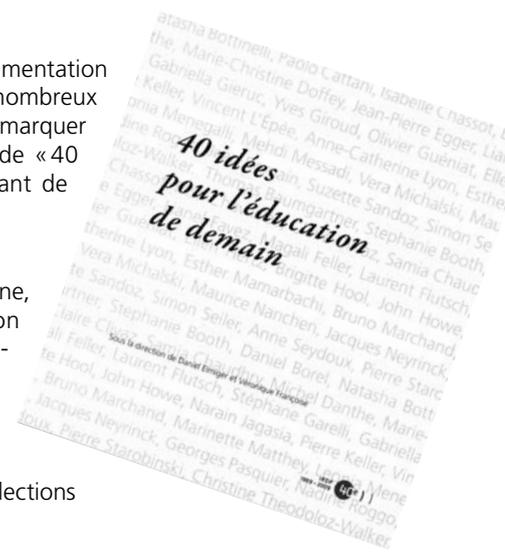
Le 28 mai dernier, l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) a fêté ses 40 ans en présence de nombreux invités et de la CIIP (dont il est une institution). Pour marquer cet anniversaire, l'IRDP a publié un recueil original de « 40 idées pour l'éducation de demain » émanant d'autant de personnalités romandes de tous horizons.

Français : nouveaux moyens romands dès la rentrée

Les cantons romands introduiront dès la rentrée prochaine, en 7^e année (9^e année selon la future dénomination HarmoS), deux nouvelles collections de moyens d'enseignement de français dans le domaine de la grammaire au sens large : « l'Atelier du langage » et « le Livre unique ». Edités chez Hatier (France), ils ont fait l'objet d'adaptations pour répondre au mieux au PER et aux pratiques enseignantes locales. L'introduction de ces collections en 8^e et 9^e est prévue en 2010 et 2011.

¹ Syndicat des Enseignants Romand

² Fédération des Associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin



Nouvelles publications de l'IRDP

- DIERENDONCK, Christophe. (2008). *Comment les évaluations externes des acquis des élèves sont-elles perçues par les enseignants du primaire dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg? : enquête exploratoire*. Neuchâtel : IRDP (Document de travail ; 08.1002)
- NIDEGGER, Christian (éd.). (2008). *PISA 2006 : compétences des jeunes romands : résultats de la troisième enquête PISA auprès des élèves de 9e année / Alina Matei, Elisabetta Pagnossin, Martine Wirthner... et al.* Neuchâtel : IRDP
- PAGNOSSIN, Elisabetta & ARMI, Franca. (2008). *Recherches suisses sur les transitions entre la formation et le monde du travail depuis les années 1980*. Neuchâtel : IRDP (Document de travail ; 08.1003)
- WEISS, Jacques (éd.). (2008). *Quelle évaluation des enseignants au service de l'école? : actes du séminaire 2007 de l'AIDEP, Leysin, 6 et 7 décembre / org. Michel Guyaz ; Matthis Behrens, Martine Wirthner... et al.* Neuchâtel : IRDP (08.1)
- PAGNOSSIN, Elisabetta. (2009). *La représentation de l'Islam dans les manuels d'histoire en Suisse romande : étude comparative des manuels scolaires dans le cadre du Dialogue Euro-Arabe, coordonnée conjointement par les Commissions française et marocaine pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*. Neuchâtel : IRDP (Document de travail ; 09.1001)
- ELMIGER, Daniel & FRANÇOISE, Véronique (dirs.). (2009). *40 idées pour l'éducation de demain : à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique*. Neuchâtel : IRDP

Commandes

IRDP, Secteur Documentation
Fbg de l'Hôpital 43 – Case postale 556 – 2002 Neuchâtel
tél. 032 889 86 18 – email : documentation@irdp.ch – site : www.irdp.ch

Dans d'autres éditions

- ELMIGER, Daniel. (2008). *La féminisation de la langue en français et en allemand : querelle entre spécialistes et réception par le grand public*. Paris : Champion (Bibliothèque de grammaire et de linguistique 30)
- FORSTER, Simone. (2008). *L'école et ses réformes*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes (Le savoir suisse 50)



école
é

mé né lé ré té

épi
écurie



pétale
pâté

BULLETIN CIIP - POLITIQUES DE L'ÉDUCATION ET INNOVATIONS

Faubourg de l'Hôpital 68 - Case postale 556 - 2002 Neuchâtel,
 tél. +41 (032) 889 86 16
 Fax 032 889 69 71, e mail: corinne.martin@ne.ch,
 site Internet: <http://www.ciip.ch>

Comité de rédaction:
 Christian Berger, Matthis Behrens, Caroline Codoni-Sancey, Simone Forster,
 Corinne Martin

Rédaction: Simone Forster

Assistance à la rédaction et conception: Corinne Martin

émile a ramé
coco a ramé
rémi a porté une carotte à coco